

En dehors même du cas spécifique des rapports entre Varsovie et Berlin, la question des litiges territoriaux et des minorités nationales soulève un intérêt considérable dans les rapports de légation de Varsovie¹. Un simple coup d'œil sur les deux tableaux suivants témoigne de l'importance accordée au sujet au fil des années par tous les diplomates.

Légation de Varsovie (1919-1923)*		
Parmi les rapports consacrés à la question nationale (A), ceux qui font directement référence aux litiges territoriaux et aux problèmes des minorités nationales (B) : approche chronologique		
Année	A	B
Deuxième semestre 1919 (**)	22	4 (18%)
1920	31	13 (42%)
1921	79	43 (54%)
1922	52	37 (71%)
1923	22	15 (68%)
* l'année 1924 n'offre pas des volumes significatifs de dossiers		
** fermée pendant la guerre, la légation ne rouvre ses portes qu'au milieu de l'année		

Légation de Varsovie		
(réouverture de la légation, mi 1919-démission d'Henri Jaspar, courant 1924)		
Parmi les rapports consacrés à la question nationale (A), ceux qui font référence directe aux litiges territoriaux et aux problèmes des minorités nationales (B) : ventilation par diplomates		
Noms des diplomates	A	B
Maximilien-Henri Van Ypersele de Strihou	63	22 (35%)
Albert Remès	24	9 (38%)
Bernard de l'Escaille	112	72 (64%)
Joseph de Neeff	6	4 (67%)

On pourrait supposer que l'intérêt croît au fil des ans. C'est peut-être aller trop vite en besogne que d'interpréter ainsi le tableau. En effet, au cours des six premiers mois, Maximilien-Henri Van Ypersele de Strihou s'interroge davantage sur la survie de la République. Par la suite, il s'intéresse autant que les autres à cette question épineuse. L'augmentation du nombre de rapports découle quant à lui essentiellement de l'apparition successive de nouvelles questions des minorités, surtout avec l'expansion orientale de la Pologne. La logique est sauve, puisque les Puissances considèrent que les clauses de protection sont rendues nécessaires par l'importance croissante des dites minorités. Elles seront d'ailleurs imposées à tous les nouveaux Etats et à ceux dont les frontières sortent largement modifiées suite au conflit mondial. Mais leur application se révèle un fiasco et monte encore davantage ce tiers de la population contre l'élément polonais majoritaire. Pourtant, la demande nationale-démocrate de définir la nation ethniquement avait été rejetée ; la Constitution, qui la définissait comme un ensemble de citoyens, prévoyait de surcroît une série de droits pour les minorités culturelles et linguistiques, tout comme le

¹ Arch. Min. Aff. Etr. (B), Corr. pol. Pologne/1919. 1919-1923. 1924-1929. Pour l'illustration cartographique des différents litiges, les cartes 2, 9 et surtout 10 (pp. 465, 469 et 470) des annexes s'avèrent les plus intéressantes.

traité de Versailles avait établi des protections pour différentes minorités. La question des minorités se posera avec d'autant plus d'acuité qu'avec la situation internationale et le réveil des minorités à l'intérieur des frontières, les solutions s'éloignent plus encore².

Evidemment, les relations houleuses entre la Pologne et l'Allemagne sont un des aspects les plus traités. Pendant des siècles, les Allemands se sont installés dans une Pologne indépendante, souvent pacifiquement, contribuant grandement à son développement et à son évolution. Déjà détériorées depuis la fin du XVIIe siècle, les relations se dégradent de manière accélérée et irréversible pendant l'ère des partages, tout particulièrement à partir du Kulturkampf et du lancement d'une politique de colonisation prussienne doublée de l'expulsion de Polonais ressortissants d'Autriche ou de Russie. D'une part, Otto von Bismarck craint de perdre du terrain au profit des Polonais. D'autre part, ceux-ci s'opposent désormais catégoriquement à la politique agressive de Berlin. Cette prise de conscience et ce renouveau culturel polonais est largement dû à cette attitude³.

Quoique poursuivant des projets irréconciliables, les deux parties ont reçu les décisions relatives aux plébiscites et aux minorités avec beaucoup d'aigreur. Pour les uns, ce sont des territoires perdus injustement ; pour les autres, la déception face aux espoirs jadis caressés est grande. L'application des clauses de protection des minorités soulève beaucoup de contestations, tandis que son principe heurte même les partisans les plus exaltés de la souveraineté nationale, au premier rang desquels les nationaux-démocrates. Les Alliés sont d'autant plus inquiets que les Allemands traficotent avec les Soviétiques⁴.

Certes, tous les litiges potentiels ne prennent pas la même ampleur. Ainsi, par exemple, le sort des Kachoubes, linguistiquement slaves mais votant massivement pour des candidats allemands avant 1914, ne soulève pas beaucoup de débats. Or, ils vivent dans les alentours de Dantzig, qui occupe une place prépondérante, car elle pourrait permettre à la Pologne d'accéder à la mer, comme Thomas Woodrow Wilson l'avait promis. Dans les projets initiaux, qui seront abandonnés, tant la ville que la région devaient être attribuées sur une base autre que la libre disposition. Ainsi, le rattachement au Reich est exclu, de même que le désir de la population slavophone ne revient pas non plus. Les Belges

² BEAUVOIS, Daniel, *op. cit.*, pp. 294 et 304-305 ; GARSZTECKI, Stefan, *op. cit.*, pp. 138-139.

³ A propos de l'époque des partages, il faut toutefois souligner que les tensions n'ont pas été permanentes, pas plus que la politique assimilationniste relancée par Otto von Bismarck. Les plus hautes autorités, même le roi, se sont rapprochées de certaines figures polonaises. Ce n'est qu'à partir des années 1870 que la répression s'exerce sans interruption. Cf. ROLLET, Henry, *op. cit.*, p. 8 et 26-33.

⁴ BEAUVOIS, Daniel, *ibid.*, pp. 294 et 296 ; BOEMEKE, Manfred F., FELDMAN, Gerard D., et GLASER, Elisabeth, *op. cit.*, pp. 322-328 ; ROLLET, Henry, *op. cit.*, pp. 110-115. Plus généralement sur toutes les discussions de la Conférence de la Paix relatives à la fixation de la frontière germano-polonaise : ELCOCK, Howard James, *op. cit.*, principalement pp. 153-188, 190-194 et 270-286 ; KARSKI, Jan, *op. cit.*, pp. 83-91. Sur la question des relations houleuses entre les deux nationalités pendant la période étudiée à travers le prisme de la carrière de Józef Piłsudski : GARLICKI, Andrzej, *op. cit.*, p. 89 et JEDRZEJEWICZ, Waclaw, *op. cit.*, pp. 66-68 et 82.

n'interviennent guère dans ces débats, surtout celui de l'attribution du port. En effet, on ne retrouve pas de discussions relatives à la création de la ville libre de Dantzig, soutenue par un David Lloyd George qui craint que la Pologne ne fasse un mauvais usage de la possession de la ville. Comme la majorité des Américains, les Britanniques ne suivent pas les Français dans leurs projets polonophiles. Ils ne croient pas à un système durable et solide si la ville était attribuée à Varsovie. L'union des deux grandes puissances serait vite réalisée dans un tel cas de figure : ni l'Allemagne ni la Russie ne toléreraient une Pologne dépassant son cadre ethnographique. Au-delà des questions stratégiques, un débat oppose les tenants et les opposants au principe des nationalités, tout particulièrement de la libre disposition. Par ailleurs, ce cas précis illustre l'impossibilité ou la difficulté de l'appliquer, car la majorité de la population d'une ville et celle de ses alentours exprime souvent des aspirations contradictoires⁵. Si ce sujet n'entraîne pas de grands débats, il n'en va de même pour toutes les zones en litige dans le tracé de la frontière entre les deux Etats.

Un des litiges les plus aigus concerne la Haute-Silésie. Au départ, comme une note tirée des archives personnelles d'Henri Jaspar le rappelle, rien ne laisse présager d'une rancœur polonaise. En effet, les conditions de paix prévoient l'attribution de la région tout entière à la Pologne⁶, soit une zone fortement industrialisée de 10 000 km². L'histoire du territoire est mouvementée. Auparavant, elle avait successivement fait partie du Royaume de Pologne jusqu'au milieu du XIV^e siècle, de celui de Bohême jusqu'en 1526 et de l'empire habsbourgeois jusqu'à la conquête par Frédéric II. Cependant, la germanisation accélérée et systématique n'intervient qu'après l'unification allemande. La modernisation économique et l'exploitation accrue du potentiel économique exceptionnel de la région amène un afflux d'Allemands, surtout dans les villes où ils deviennent souvent majoritaires. Toutefois, à la veille de la guerre, la population polonaise a également crû, si bien qu'elle constitue encore deux tiers de celle de la Haute-Silésie. Parallèlement aux mesures contraignantes de prussification, les Polonais développent un sentiment national plus grand, qui rend l'affrontement inévitable à terme⁷.

⁵ BECKER, Jean-Jacques, *op. cit.*, pp. 60-61 ; BOEMEKE, Manfred F., FELDMAN, Gerard D., et GLASER, Elisabeth, *op. cit.*, pp. 324-328 ; ROLLET, Henry, *op. cit.*, pp. 110-115 ; OBERDORFER, Lutz, "The Danzig Question in British Foreign Policy, 1918-1920", in *Diplomacy and Statecraft*, septembre 2004 (n°3, vol. 15), pp. 573-581.

⁶ "Notes du secrétaire français prises au cours de la réunion tenue le 8 août, à 15 h, au salon de l'Horloge, quai d'Orsay. Strictement confidentiel" in AGR, *Fonds Henri Jaspar*, 208 (bobine n°2473).

⁷ MOUTON, Marie-Renée, *La Société des Nations et les intérêts de la France (1920-1924)*, Peter Lang, Berne – Berlin – Francfort sur Main – New-York – Paris – Vienne, 1995, pp. 223-226.

Mais les Britanniques le remettent en cause, s'appuyant entre autres sur la présence allemande nombreuse dans les villes orientales de la zone : suite à la démarche britannique, les Alliés accèdent à la demande allemande en fixant les conditions d'un plébiscite dans l'article 88 du traité de Versailles. Il prévoit notamment l'attribution commune par commune, et non de la Haute-Silésie comme un tout. Celui-ci prévoit la prise en compte du souhait de la population, mais aussi, dans son annexe, des conditions géographiques et économiques. On comprend que la formulation permet de longues discussions et des disputes sans fin. Focalisés sur les confins orientaux, desservis par les désaccords entre Alliés et l'efficace organisation des Allemands, les Polonais perdent le plébiscite. En effet, ils obtiennent moins de 500 000 voix face aux 700 000 pour le maintien dans l'Allemagne, qui n'a pas hésité à faire venir par trains entiers des électeurs qui sont repartis le soir même du vote. Si on retire les 160 000 suffrages exprimés par les émigrés pour la consultation, la différence est réduite à moins de 70 000 voix, soit 7% du corps électoral au lieu d'environ 20%. La répartition du territoire laissera les deux parties amères, ce qui est inévitable au regard de l'imbrication des populations allemandes et polonaise. L'appui des Britanniques, et dans une moindre mesure des Italiens, à l'Allemagne, et celui des Français à la Pologne amplifient les tensions, puisque celles-ci deviennent européennes. Les désaccords interalliés repoussent d'autant la solution du litige, ce qui pourrait plus encore une situation détestable. Finalement, les Polonais obtiennent beaucoup de richesses minières et industrielles, par exemple 75% de la production de charbon, la même part de mines de plomb et de zinc, et pas moins de 70% de la production sidérurgique. Mais elle reçoit seulement 46% de la population et 29% du territoire. Une autre promesse est abandonnée alors qu'elle avait l'appui initial des deux parties : le critère pour l'attribution à la nouvelle république était la présence d'au moins 65% de population polonaise. De toute manière, l'exercice peut difficilement être résolu avec succès : Berlin n'est pas prête à céder une de ses zones industrielles les plus dynamiques et la population ne se répartit pas en deux blocs nationaux homogènes : des enclaves nombreuses subsistent partout. En dehors même de l'entêtement des parties, ce simple critère empêche le tracé de frontières sans contestation⁸.

⁸ BEAUVOIS, Daniel, *ibid.*, pp. 298 ; ROLLET, Henry, *op. cit.*, p. 8 et 110-114 ; BECKER, Jean-Jacques, *op. cit.*, pp. 60-63 ; BOEMEKE, Manfred F., FELDMAN, Gerard D., et GLASER, Elisabeth, *op. cit.*, pp. 325-328 ; CORDELL, Karl (éd.), *The Politics of Ethnicity in Central Europe*, MacMillan – St Martin Press, Londres – New York, 2000, pp. 66-100 ; FENAUX, Robert, *op. cit.*, pp. 282-284 ; JEDRZEJEWICZ, Waclaw, *op. cit.*, pp. 114-115 et 124 ; MOUTON, Marie-Renée, *op. cit.*, pp. 223-256.

1. L'approche des diplomates

Dans un tel cas de figure, le choix est toujours motivé par le souhait d'écartier le péril germanique : le soutien à la cause polonaise est donc systématique. Ainsi, après que David Lloyd George a refusé l'attribution de Dantzig à la Pologne, Maximilien-Henri Van Ypersele de Strihou fustige cette décision arguant que :

"Dantzig, ville d'origine polonaise, est le poumon de la Pologne, son seul port, sa seule voie d'accès, sa seule issue indépendante au nord pour s'évader du cercle allemand-tchèque et russe qui l'entoure."⁹

Même s'il ne s'étale pas sur la question, Albert Remès prend au sérieux la rivalité entre la Pologne et l'Allemagne sur la Haute-Silésie¹⁰. Maximilien-Henri Van Ypersele de Strihou a tout lieu de se réjouir quand l'attitude – une fois n'est pas coutume – énergique du gouvernement de Varsovie retire un argument aux Allemands dans le plébiscite à venir¹¹. Ensuite, il relate sans commenter *la décision du Conseil Suprême de fixer le vote des émigrés à la même date que le plébiscite en Haute-Silésie [qui] jetait tout de suite une ombre* parmi les Polonais qui déchaînent une haine colossale contre l'Italie et le Royaume-Uni. Mais, suggérant que les Polonais se montrent une fois de plus excessifs, on a tout lieu de penser qu'il considère que leur inquiétude s'avère un peu prématurée¹². Quand la nouvelle de la victoire allemande dans le plébiscite se confirme, en plus de la déplorer, son successeur l'explique : le matérialisme des Silésiens germanisés, le risque d'être entraîné dans une guerre en optant pour la Pologne et l'autonomie plus garantie dans le cadre du Reich ont fait pencher la balance du mauvais côté¹³. Plusieurs mois après, son successeur ne sera pas davantage rassuré par la persistance des tensions entre les camps¹⁴. Quand le partage des territoires est déterminé, il se montre fortement décontenté :

"Alors qu'on avait promis à la Pologne la libre disposition des peuples, on lui donne des mines, alors qu'on avait déclaré songer aux intérêts économiques de l'Allemagne, on lui donne des territoires peuplés de Polonais pour l'essentiel et où l'industrie est secondaire."¹⁵

⁹ Rapport de Maximilien-Henri Van Ypersele (...) à Paul Hymans, Varsovie, 1^{er} décembre 1919, p. 2, in *Arch. Min. Aff. Etr. (B), Corr. pol.. Pologne/1919*.

¹⁰ Rapports d'Albert Remès à Hymans, Varsovie, 19 juillet 1920, et à Jaspar, Varsovie, 25 novembre 1920 et 3 mai 1921, in *Arch. Min. Aff. Etr. (B), Corr. pol.. Pologne/1919-1923. Varsovie 1920*.

¹¹ Rapport de Maximilien-Henri Van Ypersele (...) à Henri Jaspar, Varsovie, 25 février 1921, in *Arch. Min. Aff. Etr. (B), Corr. pol.. Pologne/1919-1923. Varsovie 1921-1922*.

¹² Rapport de Maximilien-Henri Van Ypersele (...) à Henri Jaspar, Varsovie, 27 février 1921, in *ibid.*

¹³ Rapport de Maximilien-Henri Van Ypersele (...) à Henri Jaspar, Varsovie, 28 mars 1921, in *ibid.*

¹⁴ Rapport de Bernard de l'Escaille à Henri Jaspar, Varsovie, 6 juillet 1921, in *ibid.*

¹⁵ Rapport de Bernard de l'Escaille à Henri Jaspar, Varsovie, 19 octobre 1921, in *ibid.*

2. La presse

Si les journaux flamands se montrent moins prolixes que leurs homologues francophones, il faut constater que tous accordent une place significative à la question des rapports entre l'Allemagne et la Pologne, même lorsqu'on fait abstraction, dans ce tableau, du litige haut-silézien¹⁶. Ces chiffres, qui réunissent toutes les évocations de frictions entre l'Allemagne et la Pologne en dehors du conflit haut-silézien, reflètent le caractère précoce de la problématique. On constate que le sujet n'est toutefois pas vite refermé. Du côté flamand, l'organe libéral et le catholique anversoïis manifestent un intérêt, absent dans les autres cas étudiés. Bien des articles livrent des informations sans commentaires. Mais qu'en est-il de la perception de l'Allemand et du Polonais dans ces conflits ?

Nombre de jours où le sujet est traité	11.11.18 →	31.01.19	01.06.19 →	05.07.19	01.09.19 →	20.09.19	20.11.19 →	30.11.19	23.02.20 →	29.02.20	01.06.20 →	07.06.20	08.09.20 →	14.09.20	15.12.20 →	21.12.20	25.03.21 →	31.03.21	25.07.21 →	31.07.21	24.11.21 →	30.11.21	01.04.22 →	07.04.22
	Laatste Nieuws	2	5																	1				
Gazet Antwerp.	7	1											2											
Standaard				1																				
Nation Belge	24	8	1						2	2									1					
Dernière Heure	8	7	1	1							1													1
Libre Belgique	11	8	2																					
Le Peuple	15	8	1	1											1									1

Tous ou presque mettent ainsi en exergue l'extrême tension et la lutte acharnée, au sens propre comme au figuré, entre Polonais et Allemands. Quand celles-ci apparaissent, les commentaires sont uniformément défavorables à l'Allemagne. *La Dernière Heure* évoque très tôt l'existence des *territoires polonais de la Prusse*¹⁷. Une quinzaine de jours plus tard, le journal commence à évoquer l'avancée victorieuse des troupes polonaises dans les anciens territoires allemands. Ils ne saluent pas toujours explicitement leur attitude. Mais la perspective est toujours celle des vainqueurs et les jugements portés sur le caractère germanique n'est jamais favorable. L'horrible Allemagne serait incapable d'accepter la résurrection polonaise¹⁸. Pour l'organe libéral, il s'agit simplement d'assurer *La Pologne aux Polonais*¹⁹. Le discours ne varie pas : les méchants Teutons, agents tantôt de la restauration et de la réaction tantôt de la révolution, attaquent une Pologne qui, non seulement résiste vaillamment, mais aussi contre-attaque victorieusement²⁰.

¹⁶ Celui-ci est l'objet d'un commentaire ci-dessous.

¹⁷ "Les troupes polonaises à Dantzig", in *La Dernière Heure*, 21 décembre 1918, p. 1.

¹⁸ "Les Prussiens battus par les Polonais", in *ibid.*, 4 janvier 1919, p. 2 ; "L'avance victorieuse des Polonais", in *ibid.*, 7 janvier 1919, p. 2 ; "L'Allemagne s'arme contre la Pologne", in *ibid.*, 8 janvier 1919, p. 1. D'autres articles sur le même ton sont publiés par exemple les 9, 15 et 20 janvier 1919.

¹⁹ "La Pologne aux Polonais", in *ibid.*, 20 janvier 1919, p. 1.

²⁰ "L'Allemagne en guerre contre la Pologne", in *La Dernière Heure*, 28 janvier 1919, p. 2.

L'organe nationaliste *La Nation Belge* adopte un discours en tout point similaire. Pendant plus de deux mois après l'armistice, les articles sur le sujet se succèdent à un rythme moyen tous les trois jours. Par exemple, on peut lire un titre évocateur dans l'édition du 28 décembre 1918 qu'*[i]ls [les Allemands] agissent comme en 1914. Les Allemands vivent à l'écrasement de la Pologne*²¹. Le premier jour de l'an 1919, la victoire et la solidarité avec la Pologne sont saluées dans un titre tout aussi parlant : *[l]'Allemagne contre la Pologne. Maîtres de Posen et de Gnesen, nos alliés vont se heurter à des troupes allemandes*²². Mais peut-être que le sous-titre le plus hostile paraît le lendemain : *[l]es Allemands empêchent les Polonais de résister aux Bolcheviks*²³. Le soutien du journal à la cause polonaise dépasse, et critique même, le principe des nationalités qui est remis en cause. En effet, se référant à un article de *l'Humanité*, *La Libre Belgique* soutient que l'appliquer systématiquement, c'est apporter une aide trop facile à l'Allemagne au détriment de nos alliés polonais²⁴.

Même *Le Peuple*, qui appelle au pacifisme dans la plupart des circonstances, n'hésite pas d'ironiser sur l'expulsion *manu militari* de familles de fonctionnaires allemands par les Polonais en soutenant qu'il ne s'agissait, somme toute, que d'une *manière boche*²⁵. Le journal joue aussi sur les sentiments : des enfants polonais auraient été bâtonnés par un Allemand²⁶. Certes, on constate une plus grande proportion d'avis sans commentaires. Toutefois, on ne peut nier que les socialistes soutiennent Varsovie : les Allemands sont critiqués pour leurs agissements tandis que la résurrection de la Pologne est saluée.

Du côté catholique, *La Libre Belgique* convient que les affrontements entre les deux pays amènent une *situation grave*²⁷. L'organe conservateur n'offre pas exactement la même perspective que ses homologues nationaliste, libéral et socialiste. Deux sous-titres traduisent ce malaise vis-à-vis du nouvel Etat et de la nouvelle position de la puissance vaincue : *[l]es Polonais occupent la majeure partie de la Posnanie* et *[l]es Allemands se préparent à la résistance*²⁸. Certes, l'essentiel du temps, le quotidien demeure positif à l'égard de ce bastion avancé du catholicisme. Dans la rubrique *Extérieur*, parmi les nombreux articles consacrés à la Pologne, on peut apprendre le 7 janvier 1919 *l'avance polonaise*²⁹ ; de ceux consacrés à l'Allemagne, on peut lire le lendemain qu'*[à] Posen les*

²¹ *La Nation Belge*, 28 décembre 1918, p. 2.

²² *Ibid.*, 1^{er} janvier 1919, p. 2.

²³ "l'Allemagne et la Pologne", in *ibid.*, 2 janvier 1919, p. 3.

²⁴ "Le principe des nationalités et les réalités", in *La Libre Belgique*, 1^{er} décembre 1918, p. 2.

²⁵ "En Pologne", in *Le Peuple*, 27 novembre 1918, p. 2.

²⁶ "Des Enfants polonais bâtonnés par un Allemand", in *ibid.*, 17 juin 1919, p. 1.

²⁷ "Allemagne", in *La Libre Belgique*, 1 et 2 janvier 1919, p. 2.

²⁸ "La terreur (...) Allemagne", in *ibid.*, 5 janvier 1919, p. 2.

²⁹ *La Libre Belgique*, 7 janvier 1919, p. 1.

*Allemands ont mitraillé des enfants*³⁰. L'image de Berlin, vraiment négative, ne s'améliore pas au fil du temps. Six mois plus tard, on peut lire que *Dix-huit divisions allemandes [sont] prêtes à attaquer la Pologne*³¹. En fin de compte, la Pologne assume le bon rôle, ou au moins celui de la victime, face au bourreau impérialiste allemand.

Le constat garde toute sa pertinence pour les journaux flamands. *Laatste Nieuws* souligne que les Polonais ne craignent pas le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, car les cartes allemandes elles-mêmes reconnaîtraient leur prédominance dans les régions qu'ils revendiquent³². Deux semaines plus tard, ils présentent des Allemands, prêts à tout pour entraver ou compliquer autant que possible l'œuvre de reconstitution nationale polonaise ; huit jours plus tard, ils sont décrits comme d'affreux envahisseurs : ils mettent une ville à feu³³ ! En première page chaque fois, que ce soit les 2, 9, 10, 11, 18 ou 25 janvier 1919, la *Gazet van Antwerpen* accorde une place primordiale au sujet. Certes, les Polonais sont présentés comme ceux qui attaquent, mais sans jamais que le journal critique leur attitude. Compte tenu de la sympathie que ce quotidien témoigne à l'égard de la cause polonaise, on peut estimer que les rôles sont toutefois clairement établis : les bons Polonais versus les méchants Allemands. Parallèlement, on doit reconnaître que cela traduit un soutien moindre des catholiques que des libéraux. On doit cependant concéder que la haine de l'Allemand, consensuelle parmi les Belges libérés, empêche qu'un seul instant ils bénéficient d'une quelconque clémence. On peut même avancer que le soutien à la Pologne est explicite et fort constant.

*
* *

Mais plus que tout autre litige territorial entre les deux pays, celui portant sur la Haute-Silésie suscite les commentaires les plus nombreux et les plus passionnés. Tous les journaux flamands, mais aussi *La Libre Belgique* accordent même plus de place à cette question particulière, qu'à celle des litiges germano-polonais en général, sur ceux de Dantzig, des Poméranies et de la Posnanie. Dans le cas du *Peuple* et de *La Dernière Heure*, le nombre d'évocations de la Haute-Silésie atteint presque celui des articles consacrés aux autres affrontements entre les deux pays. Enfin, il n'y a rien d'étonnant à ce que *La Nation Belge* ne réédite pas le record des 38 mentions de la problématique germano-polonaise. Il est vrai qu'elles sont essentiellement concentrées entre l'armistice et la fin

³⁰ *La Libre Belgique*, 9 janvier 1919, p. 2.

³¹ "Dix-huit divisions allemandes prêtes à l'attaquer la Pologne", in *ibid.*, 13 juin 1919, p. 2.

³² "De Vredesonderhandelingen. Zal het verdrag gewijzd worden ?", in *Laatste Nieuws*, 8 juin 1919, p. 1.

³³ "De Poolsche kwestie", in *ibid.*, 22 juin 1919, p. 1 et "Duitschland en Polen", in *ibid.*, 29 juin 1919, p. 1.

janvier 1919 (24/38, soit plus de 60%). Si l'on exclut ces 75 premiers jours, on note une fois encore l'importance primordiale de la question déjà étudiée par rapport à toute autre. Cette remarque peut être transposée aux deux quotidiens évoqués ci-dessus.

L'analyse quantitative peut également être envisagée d'un point de vue interne, c'est-à-dire strictement limité à la question de l'attribution de la Haute-Silésie. Même la *Volksgazet* dont nous ne disposons pas des séries complètes octroie un coup de projecteur très significatif, treize évocations en guère plus d'un an, à l'apothéose du conflit (1921). Seuls *La Dernière Heure* et le *Standaard*, parmi les quotidiens dont les séries sont à peu près complètes, comptabilisent à ce propos moins de 20 articles. On monte à 20-30 articles dans les cinq autres cas (en réalité, même 31 dans celui de *La Libre Belgique*). Il n'y a donc pas de clivage partisan ou linguistique opérant au niveau quantitatif. Sur le fond, on retrouve un consensus dans le rejet de l'Allemagne. Evidemment, comme précédemment, beaucoup de communiqués nous donnent une information neutre, voire aseptisée. Les journalistes évitent souvent les prises de position.

Nombre de jours où le sujet est traité	11.11.18 → 31.01.19	01.06.19 → 05.07.19	01.09.19 → 20.09.19	20.11.19 → 30.11.19	23.02.20 → 29.02.20	01.06.20 → 07.06.20	08.09.20 → 14.09.20	15.12.20 → 21.12.20	25.03.21 → 31.03.21	25.07.21 → 31.07.21	24.11.21 → 30.11.21	01.04.22 → 07.04.22	08.08.22 → 14.08.22
	Laatste Nieuws			2			2	5	3	3	7	2	
Gazet Antwerp.	1	6	3			1	3		2	4	1		
Standaard			3				2		6	7			
Volksgazet									5	6		2	
Nation Belge	2		3				1	2	7	4	1		
Dernière Heure		2	4	1			2			7			
Libre Belgique	2	5	6			2	3	1	5	6	1		
Le Peuple	2	3	4	2		1	2		3	6			

La Dernière Heure tient un discours très clair. Dès septembre 1919, les substantifs ou qualificatifs associés aux Allemands traduisent une hostilité et une condamnation de leur comportement³⁴. Le journal salue une victoire polonaise aux élections municipales en dépit des pressions et les menaces allemandes³⁵. Un peu moins d'un an plus tard, il présente des autorités teutoniques qui ne parviennent plus à se défendre et qui s'excusent auprès des Polonais³⁶. Moins d'une semaine plus tard, le quotidien titre [l]'Allemagne ergote³⁷ en assénant une fois encore le caractère inacceptable, sur le fond, des revendica-

³⁴ Par exemple, "Allemands et Polonais (...) Provocations allemandes", in *La Dernière Heure*, 4 septembre 1919, p.1. Un qualificatif similaire revient dans "L'effervescence en Haute-Silésie", in *ibid.*, 26 mars 1921, p. 1.

³⁵ "La question de Haute-Silésie", in *La Dernière Heure*, 22 novembre 1919, p. 1.

³⁶ "Les incidents de Breslau", in *ibid.*, 8 septembre 1920, p. 1.

³⁷ *Ibid.*, 14 septembre 1920, p. 1.

tions allemandes. Enfin, lorsqu'il s'agit de déterminer les responsabilités dans divers attaques, les Allemands sont souvent accusés; lorsqu'ils ne sont pas les uniques suspects, ce sont les communistes, mais jamais les Polonais³⁸. Au contraire, les coups de force du Polonais Wojciech Korfanty ne reçoivent pas un grand écho. Alors que la perspective d'une réaction polonaise aux attaques allemandes voit le jour, le ton est inquiet. Si les Allemands endossent la première et la plus grande responsabilité, l'attitude polonaise n'apaise pas les esprits :

"On conçoit que les Polonais-Silésiens, ni en petit, ni en grand nombre, n'ont nulle envie de courber de nouveau la tête sous le joug germanique qui leur serait plus dur et plus pesant que jamais. Or, les Polonais ont la tête chaude, et le geste prompt ; les promenades à Kiew et à Wilna en sont les dernières preuves. L'attitude de Varsovie n'est point rassurante. On y parle même de détruire les mines plutôt que de les laisser aux Allemands."³⁹

En tout cas, aucune confiance n'est accordée à Berlin et ses agents : toute proposition est suspectée d'être une nouvelle manœuvre allemande⁴⁰. Ce même discours de condamnation de l'attitude allemande revient de manière encore plus systématique dans *La Nation Belge*. Il y a très peu de dépêches non commentées. Il y a toujours un reproche ou une méfiance exprimée à l'encontre des Allemands. En guise d'illustration, deux sous-titres d'*un attentat en Silésie*, article publié dans l'édition du 30 mars 1921, en attestent : *propagande allemande parmi les troupes alliées* et surtout *des Allemands attaquent et blessent grièvement des fonctionnaires polonais*⁴¹. *Laatste Nieuws* n'est pas en reste puisque dans son édition du 14 septembre 1919, il dénonce jusqu'à la menace de mitrailleuses comme moyen de contrainte. Il fustige et condamne des Allemands prêts à tout pour arriver à leurs fins :

"De Toestand in Opper-Silezië. Pruisische dwangmiddelen
Krakau, 12 Sept. – Berichtgevingen uit Opper-Silezië melden, dat de Duitschers de bewoners der grensgemeenten van Silezië onder dwang noodzaken, een protest tegen de Poolische oproerlingen te teekenen, en te vragen dat het gebied onder Pruisisch bewind blijve. Zij die weigeren te teekenen of den eed van trouw aan Duitschland af te leggen, worden voor machinegeweren gebracht.
In tal van gemeenten blijft geen enkel weerbaar man meer over ; allen zijn gevlucht of naar Duitschland weggevoerd."⁴²

L'organe libéral flamand n'est pas plus tendre à propos de leur attitude face – ou plutôt contre – les Alliés⁴³. Il faut noter que ce journal offre probablement la gamme la plus

³⁸ "De l'eff...", in *La Dernière Heure*, 27 mars 1921, p. 2.

³⁹ "En Haute-Silésie. Un nouvel attentat", in *ibid.*, 30 mars 1921, p. 3.

⁴⁰ "L'autonomie pour la Silésie ?...", in *ibid.*, 31 mars 1921, p. 1.

⁴¹ *La Nation Belge*, 30 mars 1921, p. 3.

⁴² *Laatste Nieuws*, 14 septembre 1919, p. 1.

⁴³ *Ibid.*, 28 mars 1921, p. 2.

large d'informations. Il fait non seulement état régulièrement des points de vue des parties adverses ainsi que des points de vue alliés, mais il formule également un appel qui l'on ne retrouve pas ailleurs : selon *Laatste Nieuws*, la Belgique devrait participer aux négociations sur le sort de la Haute-Silésie, qui concernerait sa sécurité. La demande est formulée de manière non explicite, mais néanmoins indubitable⁴⁴.

Comme les autres quotidiens, *La Libre Belgique* accorde souvent un espace considérable à de simples dépêches d'agence, dépourvues de toute prise de position. Le quotidien publie l'une d'elles qui invite toutefois à soutenir la cause polonaise. Dans la rubrique *La Conférence de la Paix*, on peut lire un article intitulé *[u]n plébiscite en Silésie serait favorable à la Pologne*⁴⁵. Plus tard, le discours d'incrimination de l'Allemagne, bien plus fréquent que celui de la défense *stricto sensu* de la Pologne réapparaît. Dans la rubrique *Extérieur* de l'édition du 28 juin 1919, on peut lire un article qui détermine directement et sans nuance les responsabilités : *[l]'Allemagne attaque la Pologne*⁴⁶. Quelques semaines plus tard, le bellicisme et le caractère odieux des Allemands sont dénoncés sur un ton encore plus catégorique et plus dramatique : *La terreur allemande dans les provinces polonaises. – Arrestations, déportations, fusillades, réquisitions. – Une armée allemande de 700.000 hommes*⁴⁷. Ce dernier se maintient : parmi les articles consacrés à l'Allemagne dans la rubrique *Extérieur* de l'édition du 18 septembre 1919, on peut lire le titre évocateur de l'un d'entre eux : *[l]es cruautés allemandes*⁴⁸. Près d'un an plus tard, il ne se fait guère plus favorable : on apprend qu'en Pologne, *[l]es Allemands suscitent des troubles dans le territoire soumis au plébiscite*⁴⁹. Les exemples pourraient être multipliés mais n'apporteraient pas d'information intéressante, puisque le discours ne varie pas. Du côté catholique anversois, la *Gazet van Antwerpen* ne donne aucun crédit aux protestations de bonne intention formulées par les Allemands, qu'elle accuse au contraire de s'être préparés dès le premier jour à violer les conditions de la paix (*De waarheid is dat de Duitschers vanaf den eersten dag reeds, zich gereedmaken om de vredesvoorwaarden te schenden*). Par ailleurs, le titre n'est pas plus tendre, puisqu'on pourrait le traduire par *Que trafiquent les Allemands "avec" la Pologne ?*⁵⁰ On retrouve des articles similaires dans les jours et les semaines qui suivent. L'hostilité des Allemands à l'égard des Alliés, en particulier des Français, est clairement évoquée⁵¹. L'autre organe catholique étudié

⁴⁴ "België op de bijeenkomst van den Oppersten Raad", in *Laatste Nieuws*, 30 juillet 1921, p. 4.

⁴⁵ *La Libre Belgique*, 22 juin 1919, p. 2.

⁴⁶ *Ibid.*, 28 juin 1919, p. 3.

⁴⁷ "Le conflit entre Allemands et Polonais", in *ibid.*, 11 septembre 1919, p. 2.

⁴⁸ *Ibid.*, 18 septembre 1919, p. 3.

⁴⁹ *Ibid.*, 2 juin 1920, p. 3.

⁵⁰ "Wat voeren de Duitschers in hun schild met Polen ?", in *Gazet van Antwerpen*, 27 juin 1919, p. 3.

⁵¹ Rubrique "In weinige woorden", in *ibid.*, 11 septembre 1919, p. 1.

Standaard tient un tout autre discours, que ce soit en reprenant des dépêches venues d'Allemagne ou en formulant lui-même des jugements, les Allemands apparaissent comme des victimes, tantôt des Polonais tantôt des communistes. Parfois même il reprend des déclarations de soutien à Berlin dans ses revendications⁵². A côté, on retrouve quelques rares témoignages plutôt favorables à la Pologne⁵³. Par la suite, les Allemands sont plus souvent accusés, mais certainement pas avec la virulence des autres quotidiens. Le retournement est incontestable mais, pour autant, le journal garde souvent le silence sur les responsabilités dans les incidents qui éclatent régulièrement⁵⁴. Si, sur la fin, on constate une convergence avec le discours des autres quotidiens, il n'en reste pas moins qu'on détecte initialement une divergence notable. Le conservatisme pourrait expliquer au moins en partie l'hostilité face au nouvel Etat qu'est la Pologne.

Même *Le Peuple* dresse un portrait peu flatteur des Allemands. Il n'y a plus de solidarité de classe : après avoir dénoncé une extorsion magistrale par ces derniers à l'encontre des Polonais⁵⁵, le titre offre une indication claire sur le positionnement du journal socialiste : *[i]ncidents allemands-polonais. Des Allemands assaillent en territoire polonais, mais sont repoussés*⁵⁶. Une longue litanie pourrait être poursuivie, mais sans intérêt puisque, comme dans les cas précédents, on n'assiste pas à une modification substantielle du discours. Certes, on constate moins de prises de position, mais celles-ci sont opérées presque systématiquement dans la même direction. Certes, sur la fin de la période envisagée dans ce chapitre, les journalistes du *Peuple* ne se cantonnent parfois plus à une stricte neutralité, comme dans l'affaire des promesses berlinoise et varsoivienne d'autonomie⁵⁷.

En effet, dans un des tout derniers exposés de la question, *Le problème Haut-Silésien*⁵⁸, l'essentiel de l'article est constitué par un compte-rendu, absolument pas critique, des déclarations gouvernementales allemandes qui dénoncent le comportement de Polonais qui manipuleraient les Français, tandis qu'eux accepteraient de se conformer au traité de Versailles. L'impression qui s'en dégage est au moins plus nuancée. Mais ce genre d'articles conserve un caractère éminemment exceptionnel. Du côté flamand, la *Volksga-*

⁵² "De Duitse katholieken verklaren zich voor zelfbestuur van Opper-Silezië", in *Standaard*, 9 septembre 1919, p. 2 ; "De vredesconferentie", in *ibid.*, 11 septembre 1919, p. 2 ; "De Terreur in Opper-Silezië", in *ibid.*, 26 mars 1921, p. 1 ; Rubrique "Laatste Berichten" (deux articles), in *ibid.*, 27 mars 1921, p. 2.

⁵³ Rubrique "Laatste bericht", in *ibid.*, 12 septembre 1919, p. 2 ; "Polen. Duitsland en Polen", in *ibid.*, 9 septembre 1920, p. 1 et "Zelfbestuur voor Opper-Silezië", in *ibid.*, 12 septembre 1920, p. 2.

⁵⁴ Par exemple, "Schrikkelijke ontploffing in Opper-Silezië", in *ibid.*, 28 juillet 1921, p. 1.

⁵⁵ Rubrique "Nouvelles brèves", in *Le Peuple*, 6 septembre 1919, p. 2.

⁵⁶ *Ibid.*, 1^{er} juin 1920, p. 2.

⁵⁷ Par exemple, "La Guerre Russo-Polonaise (...) La Pologne offre l'autonomie à la Haute-Silésie", in *ibid.*, 12 septembre 1920, p. 2 et "Le Gouvernement allemand prépare l'autonomie de la Haute-Silésie", in *ibid.*, 30 mars 1921, p. 2.

⁵⁸ *Ibid.*, 25 juillet 1921, p. 2.

zet donne des éclairages variés sur la question, des deux parties, mais aussi des Alliés. Mais le quotidien socialiste flamand ne se positionne pas vraiment.

S'il n'y a rien de surprenant à la condamnation de l'attitude allemande, on peut s'étonner de la place médiocre accordée et surtout de la neutralité affichée dans le conflit entre Alliés sur la solution à apporter à ce litige territorial. C'est le principal enseignement que l'on peut tirer de la lecture des journaux. Il traduit indéniablement le malaise et l'impossibilité de choisir entre Paris et Londres. Cette fois, on distingue un clivage linguistique dans le comportement : à côté de l'exception notable des libéraux, les journaux flamands d'obédience catholique ou socialiste manifestent une certaine retenue à l'égard de la Pologne, et même une hostilité indiscutable dans le cas du quotidien conservateur *Standaard*. Au contraire, l'empressement à soutenir le nouvel Etat provient essentiellement des milieux nationalistes et libéraux.

3. Une approche contextualisée des milieux et des réseaux ministériels

De par ses implications colossales pour la paix européenne et le maintien de l'ordre versaillais, le sujet n'intéresse pas exclusivement les légations des pays concernés directement par le litige. A propos du sort de Dantzig, l'opinion est très claire : *le Gouvernement belge prie son délégué de faire en sorte qu'on ne mette pas à l'ordre de la réunion de la Société des Nations fixée au 15 novembre la question de Dantzig*⁵⁹. Ce choix s'explique peut-être par le fait que les deux cabinets qui guident essentiellement le positionnement de celui de Bruxelles, ceux de Londres et de Paris, se déchirent tant sur le fond et la forme de la décision à adopter : la première ne veut pas suivre la seconde dans son plaidoyer pour la Pologne ; à l'inverse, le Quai d'Orsay ne peut admettre que l'aide à la nouvelle république soit compromise en cas d'attaque par ses voisins hostiles. Or, le projet anglais laisse à Dantzig une autonomie si large que la population allemande de la ville serait probablement à même d'empêcher le passage d'armes ou de munitions pour les armées de la Pologne. Cette opposition persiste au fil des mois du conflit, de même que la position en retrait du représentant belge à la SDN, Paul Hymans⁶⁰.

Quant au problème posé plus généralement par les droits des minorités allemandes en Pologne (surtout la question de l'expropriation et parfois de l'expulsion des colons germaniques installés souvent depuis plusieurs décennies), la Belgique, comme bien d'autres

⁵⁹ "Note à Direction Politique", Bruxelles, 18 octobre 1920, in *Arch. Min. Aff. Etr. (B), Traité polonais des Minorités . 1919 à octobre 1920 (dossier 10.714/1)*.

⁶⁰ MOUTON, Marie-Renée, *op. cit.*, pp. 173-179, 202-208 et 223-256.

membres, hésite entre la tergiversation et la prudence. En tout cas, elle n'adopte jamais de position très tranchée. Finalement, quand une solution se dessine, elle penche pour une formule transactionnelle, concrétisée à travers un projet de dédommagement en l'échange de la consécration des dites expropriations⁶¹.

Mais on peut surtout s'en référer au nombre élevé de dossiers, souvent volumineux, qui sont consacrés exclusivement à la problématique sensible du plébiscite en Haute-Silésie⁶². Au sein de cet ensemble, quelques-uns peuvent être retenus pour la quantité élevée de rapports qu'ils contiennent. Dans les quatre dossiers plus importants de la série sur la Haute-Silésie⁶³, on constate le poids important des représentations belges en Allemagne et en Pologne. Ainsi, les diplomates en poste dans ces deux pays ont laissé respectivement environ la moitié et une petite dizaine de pour cent des rapports consacrés à ce litige. Mais, à leur côté, les représentants belges à Paris près de trente pour cent, et ceux à Londres près de quinze. Il s'agit donc d'environ quarante pour cent des rapports dans ces deux capitales occidentales, alliées privilégiées de Bruxelles.

Si les rapports venus d'Allemagne l'emportent sur le plan quantitatif, cela ne veut pas dire qu'ils sont favorables à Berlin. Certes, ils ne sont pas toujours élogieux à l'égard de Varsovie. Au contraire, la solidarité alliée, française en tête, semble primer. A tout le moins, la Pologne est indiscutablement soutenue. Ainsi, on peut lire dans *Le Soir* du 15 novembre 1920 que *la délégation polonaise (...) a prouvé (...) que les Polonais ont fait tous les efforts possibles pour aboutir à un arrangement avec les Allemands*⁶⁴. Cette situation suffirait à convaincre de l'orientation du quotidien. Il n'est d'ailleurs pas isolé : le 11 décembre 1920, la *Nation Belge* titre *Comment l'Allemagne sabote le plébiscite de Haute-Silésie*⁶⁵. Cet article fustige la faiblesse britannique, et alliée plus généralement, tandis qu'il critique les attaques dont le général Henry Le Rond et les Polonais sont victimes. La fin est plus révélatrice et radicale. Au-delà d'une dénonciation répétée de la corruption et de l'impuissance alliées, il conteste la validité et l'opportunité du recours au plébiscite. Ainsi, il remet purement et simplement en cause le traité de Versailles⁶⁶ :

⁶¹ Arch. SDN, R1639, R1643 et R1645.

⁶² Arch. Min. Aff. Etr. (B), *Europe Orientale. Plébiscite en Haute Silésie. I. 20 mars 21 (dossier 407), Haute Silésie. Questions politiques. 1919-mai 1921 (dossier 10.538), Europe Orientale. Plébiscite en Haute Silésie. 2. 20 mars 1921. (dossier 407), Exécution du Traité de Versailles. Plébiscite en Haute Silésie. Depuis juin 1921 (dossier 10.538, fin)*.

⁶³ Cf. note 61.

⁶⁴ Coupure de presse, in Arch. Min. Aff. Etr. (B), *Haute Silésie. Questions politiques. 1919-mai 1921 (dossier 10.538, fin)*.

⁶⁵ *Ibid.*

⁶⁶ Il s'agit d'une disposition de l'article 88. Section de l'Information du Secrétariat de la Ligue des Nations (éd.), *La Société des Nations : son oeuvre, janvier 1920 – décembre 1926*, Société des Nations [dénommée Ligue en couverture], Genève, 1927, p. 33. Le choix de Ligue ou de Société n'est pas encore tranché.

"Il est inutile d'allonger la liste de ces abus et de ces supercheries. Si le plébiscite, dont l'idéologie du traité a fait l'une des bases de la paix démocratique, doit aboutir à ces comédies et à ce sabotage [allemand], on ne tardera pas à regretter le temps où les princes disposaient selon leur caprice des hommes et des territoires.

L'expression du vœu des peuples, l'exercice de leur droit à disposer d'eux-mêmes, devaient, selon les théoriciens de Washington ou de Moscou assurer à la nouvelle organisation du monde plus de stabilité et plus de moralité. Ils n'aboutiraient qu'à rendre plus précaires les laborieuses combinaisons de Versailles, si les Alliés ne trouvaient le moyen et la force d'imposer la loyauté et la clarté à un peuple [allemand] chez lequel nous trouvons, hélas ! que mensonge et duplicité."⁶⁷

Le plébiscite a lieu dans la perspective de la décision alliée : tandis que les Polonais et les Allemands continuent à se déchirer, les membres de la commission du plébiscite autant que ceux du comité des experts ne parviennent pas à accorder leurs violons, surtout sur l'attribution du triangle industriel. L'essentiel des mines et des fabriques de ce centre économique majeur s'y situent⁶⁸. Pour rappel, la presse belge exprime clairement ses préférences. Dans l'article déjà cité de *La Nation Belge*, l'association de Moscou et Washington n'est certainement pas favorable aux Etats-Unis, puisqu'ils sont mis dans le même panier que la Russie bolchevique. *Le Temps*, dans son édition du 18 mai 1921, s'en prend, quant à lui, au Royaume-Uni. D'autres journaux, à portée plus locale, reprennent le clivage établi par les deux premiers quotidiens entre les deux parties opposées dans le plébiscite. Ainsi, pour *l'Echo d'Ostende*, les Polonais, victimes, ont raison, face à des Allemands, impitoyables, menteurs, manipulateurs et dominateurs⁶⁹. Sans reprendre le même vocabulaire, *La Flandre libérale* opère un jugement similaire dans le plébiscite⁷⁰. On retient de la presse qu'elle assume une position polonophile et germanophobe. Si, pour son attitude favorable à Varsovie, la France sort épargnée, ni les éloges ni les appréciations positives ne se font légion pour saluer sa politique en la matière. A contrario, toutes les autres grandes puissances sont fustigées.

La dimension d'un soutien moral n'est pas l'unique perspective à envisager. En effet, non seulement les autorités et l'opinion belges semblent appuyer la Pologne, mais aussi le cabinet de Varsovie semble solliciter l'appui de celui de Bruxelles. Le premier doit effectivement bénéficier d'un maximum de soutien car il est empêtré dans une révolte antiallemande, qu'il ne parvient plus à endiguer malgré les tentatives d'apaisement dont il se targue. Il obtient d'un haut fonctionnaire des affaires étrangères, C. Papeians de Morchoven, que sa demande soit prise en compte :

⁶⁷ Coupure de presse (...), *op. cit.*

⁶⁸ Section de l'Information du Secrétariat de la Ligue des Nations (éd.), *op. cit.*, p. 33.

⁶⁹ Coupures de presse (...), *op. cit.*

⁷⁰ *La Flandre libérale*, 3 juillet 1921, in *Arch. Min. Aff. Etr. (B), Europe Orientale. Plébiscite en Haute Silésie. I. 20 mars 1921 (dossier 407)*.

"Le Comte Sobanski sait que dès aujourd'hui le Conseil Suprême s'occupera, à Londres, de la question polono-allemande soulevée par le partage de la Haute-Silésie. Il a reçu l'ordre de son gouvernement de venir demander l'appui du gouvernement belge en faisant valoir les arguments d'ordre politique et économique qui sont de nature à déterminer le cabinet de Bruxelles à donner son appui, au Conseil Suprême, à la thèse polonaise. J'ai dit au Comte Sobanski que je m'empresserais de faire savoir à M. Jaspar le but et la portée de la démarche qu'il venait de faire."⁷¹

Certes, une critique ou une réserve voit parfois le jour, par exemple lorsqu'Emile Cartier de Marchienne, ambassadeur de Belgique à Washington, affirme que la *turbulence* de la Pologne a lassé les Etats-Unis, à tel point que ceux-ci suivent désormais les Britanniques⁷². Mais le ton général n'est pas altéré par ces rares notes discordantes, insignifiantes quantitativement mais aussi qualitativement : elles n'influent pas sur la position du ministère. Au contraire, depuis Paris, le Belge Edmond Gaiffier traduit le sentiment général. Ainsi, en même temps qu'il renouvelle l'appui à la cause polonaise, il fustige le discours du premier ministre britannique. En évoquant la cruauté anglaise, il s'en prend à lui, tout comme lorsqu'il affirme que David Lloyd George *dénie* les droits historiques polonais :

"Certains passages de son discours [de David Lloyd George] sont amers, cruels pour les Polonais; il dénie les droits historiques de la Pologne à la Haute-Silésie, les Polonais n'ont rien fait pour obtenir une indépendance qu'ils ne méritent pas; cette indépendance ils la doivent aux français, aux britanniques, aux italiens sur lesquels ils tiraient pendant qu'ils portaient l'uniforme allemand, maintenant ils s'insurgent contre le traité de Versailles et ils attaquent l'Allemagne parce[] que, comme elle est désarmée, il n'y a plus aucun risque."⁷³

On doit également souligner à partir de cette citation le recours à un autre procédé pour plaider la cause polonaise : les droits historiques. Implicitement, il indique que ce comportement divisera probablement les Alliés car il encouragera les Allemands à envoyer des troupes en Haute-Silésie et les Français, ripostant en vertu de leur accord militaire avec la Pologne, occuperont la Ruhr⁷⁴. Le diplomate belge ne se limite pas à critiquer l'attitude du Premier ministre britannique, il l'explique également :

"Mr. BRIAND, par son charme et son éloquence persuasive, avait exercé (...) une influence modératrice sur Mr. Lloyd George et contre-balancé l'action de son entourage. A peine, le Président du Conseil fut-il parti que Mr. Lloyd George retombait sous l'influence de cet entourage, c'est à dire les banquiers israélites de la Cité."⁷⁵

⁷¹ "Entretien avec le ministre de Pologne", Bruxelles, 4 mai 1921, pp. 1-2, in *Arch. Min. Aff. Etr. (B), Europe Orientale. Plébiscite en Haute Silésie. I. 20 mars 1921 (dossier 407)*.

⁷² Télégramme d'Emile Cartier de Marchienne à Henri Jaspar, Washington, 15 mai 1921, in *ibid.*

⁷³ Rapport d'Edmond Gaiffier à Henri Jaspar, Paris, 14 mai 1921, p. 1, in *Arch. Min. Aff. Etr. (B), Europe Orientale. Plébiscite en Haute Silésie. I. 20 mars 1921 (dossier 407)*.

⁷⁴ *Ibid.*, pp. 2-3.

⁷⁵ *Ibid.*, p. 1 (*op. cit.*).

Mais la France n'est pas complètement épargnée : il lui reproche d'avoir encouragé Wojciech Korfanty dans son troisième coup de force pour acquérir la Silésie au bénéfice de la Pologne⁷⁶. Si l'appui à la cause polonaise n'est pas fustigé, il n'en va pas de même de la méthode :

"Mais de son côté, la France a eu tort de vouloir saboter les résultats du plébiscite ou tout au moins de vouloir les interpréter d'après un plan préconçu. Une attitude semblable jette sur elle le soupçon de partialité et lui enlève une partie de son autorité."⁷⁷

Dans ce contexte, les réserves – le terme *attaques* apparaîtrait excessif – quant à la position franco-polonaise d'Henri Jaspar détonnent. Il apporte des modifications quant à la relation de l'entrevue franco-belge de Lille par Edmond Gaiffier d'Hestroy. Premièrement, il accuse Varsovie de menacer la stabilité européenne et de semer la zizanie entre entendistes :

"Quant à la Haute Silésie, il ne faut pas perdre de vue que l'attitude des Polonais complique gravement les choses et que voici la troisième fois que leur façon d'agir menace de mettre le feu à l'Europe ; leur soulèvement en Pologne à ceci de grave qu'il a déterminé au sein de l'Entente une nouvelle crise."⁷⁸

Sur ce point, on peut lui donner raison. Un chercheur français, Jean-Jacques Becker, affirme que l'intervention officieuse des Corps Francs, en lieu et place de l'armée allemande qui ne peut pénétrer dans le territoire soumis à plébiscite, constitue une riposte à l'entreprise de Wojciech Korfanty. Dans la même étude consacrée au traité de Versailles et ses suites, il affirme également que non seulement les Français se seraient montrés complaisants à l'égard des Polonais, mais qu'ils seraient allés jusqu'à encourager les insurgés. Il évoque aussi le prix humain que les Italiens et les Anglais ont dû payer pour faire respecter les dispositions du traité. Cela nous amène à un point connexe, relatif à la déception du ministre belge au sujet des discordances entre Alliés quant à la forme de leurs prises de position. Ce dernier déplore également l'état contemporain de l'opinion française, mais il affirme une convergence sur le fond de l'affaire. Il reflète peut-être sa volonté, inextinguible, de surmonter les désaccords alliés et celle de refuser de prendre parti entre ses deux alliés privilégiés, français et anglais. Le passage traduit bien une vision, sinon mensongère, au moins démesurément optimiste et erronée⁷⁹ :

⁷⁶ *Ibid.*, p. 2. Ses trois tentatives remontent respectivement au 17 août 1919, au 20 août 1920 et au 3 mars 1921. BECKER, Jean-Jacques, *op. cit.*, p. 62.

⁷⁷ Rapport d'Edmond Gaiffier à Henri Jaspar, Paris, 17 mai 1921, p. 3 (*op. cit.*)

⁷⁸ Rapport d'Edmond Gaiffier à Henri Jaspar, Paris, 17 mai 1921 (*op. cit.*), pp. 1-2.

⁷⁹ Rapport d'Edmond Gaiffier à Henri Jaspar, Paris, 17 mai 1921 (*op. cit.*), p. 2 ; BECKER, Jean-Jacques, *op. cit.*, p. 62.

"Le discours de M. Lloyd George est incontestablement dans la forme d'une rare vivacité ; mais il faut bien reconnaître qu'au fond lorsqu'il exige par les Polonais l'observation du traité, il est d'accord avec M. Briand et aussi avec tous les Alliés. M. Jaspar croit qu'il serait utile que l'opinion publique française se rende bien compte de cela et modère ses critiques envers le Premier Ministre d'Angleterre."⁸⁰

Deuxièmement, il suggère comme remède une réunion du Conseil Suprême pour résoudre les difficultés :

"Il [Henri Jaspar] croit aussi qu'une entrevue soit entre les deux Premiers Ministres, soit sous forme d'une réunion du Conseil Suprême serait indispensable le plus tôt possible. L'expérience prouve que ces entrevues apaisent des conflits qui sans cela menacent de s'exacerber."⁸¹

Troisièmement, il conteste le risque qu'Edmond Gaiffier évoquait quelques jours auparavant à propos d'un risque d'embrasement du conflit et de son expansion à l'Ouest :

"Il signale enfin qu'il n'a vu dans le discours de M. Lloyd George aucun appel direct ou indirect de celui-ci pour que l'armée allemande pénètre en Haute-Silésie et il ajoute que certes les Belges ne pourraient pas admettre qu'à cause du conflit germano-polonais, ils soient entraînés dans la vallée de la Ruhr."⁸²

Quatrièmement, il présente le gouvernement de Paris comme rallié à la conception anglaise. Il s'accorde lui-même un rôle important dans la méthode d'application de cette dernière :

"Les Ministres français reconnaissent qu'il y a lieu de s'en tenir au Traité ; ils croient que l'abandon progressif des sanctions de Londres suivant la méthode qu'indique M. Jaspar est à envisager et qu'il faut chercher à apaiser le conflit polonais par une réunion du Conseil Suprême ou des Premiers Ministres ; ils pensent que cette réunion pourra avoir lieu dès que Monsieur Briand aura pris contact avec le Parlement français."⁸³

Mais Londres ne saura guère gré de l'attitude plutôt anglophile du ministre des Affaires Etrangères belge. En effet, celui qui poursuit un exercice hasardeux d'équilibre entre Paris et Londres, assiste impuissant à sa mise sur le carreau dans l'affaire. Ainsi, si les Français appuient la participation belge au Conseil Suprême pour traiter du conflit à propos des suites à donner au plébiscite, il apparaît de plus en plus clairement que le gouvernement de Sa Majesté opposera l'article 88, paragraphe 2, du traité de Versailles pour empêcher la Belgique de participer à la Conférence de Boulogne. Or, celle-ci est censée apporter la solution⁸⁴. Au même moment, le plébiscite a lieu. Profitant du fait que la nais-

⁸⁰ Lettre d'Henri Jaspar à Edmond Gaiffier, Bruxelles, 17 mai 1921, p. 2 (*op. cit.*).

⁸¹ *Ibid.*, p. 2.

⁸² *Ibid.*, p. 2.

⁸³ *Ibid.*, p. 2.

⁸⁴ Télégramme d'Edmond Gaiffier à Henri Jaspar, Paris, 21 mai 1921, in *Arch. Min. Aff. Etr. (B), Europe Orientale. Plébiscite en Haute Silésie. I. 20 mars 1921 (dossier 407)* et plusieurs documents qui suivent, dont un, tout particulièrement sur l'entrevue du 28 mai, pièce malheureusement non datée.

sance dans la zone plébiscitaire suffise pour participer à la consultation, les Allemands amènent par train 180 000 de leurs compatriotes – les chiffres varient d'une source à l'autre, entre 150 000 et 200 000, comme la suite en atteste – qui n'y vivaient plus depuis longtemps, ils remportent 62% des voix. S'ils disposent d'une majorité, un contraste s'établit entre leur présence massive dans les villes tandis que les Polonais dominaient les zones rurales. L'attribution devant s'opérer commune par commune et tenir compte des résultats du plébiscite, l'exercice s'annonce périlleux. Supposant un accord entre Paris et Bruxelles sur le sujet, le gouvernement britannique s'oppose à la participation du second, de crainte d'être marginalisé. Aristide Briand s'en étonne, dans la mesure où la décision doit être adoptée à l'unanimité⁸⁵. Le sujet reviendra sur la table deux mois et demi plus tard.

Parallèlement, à Berlin, un diplomate belge, le Comte Georges della Faille très probablement, ne tente pas du tout d'adopter une position au goût de tous. Cherchant à éclairer à l'ambassadeur du Japon, il défend le caractère polonais de la région et attaque les Allemands. Ceux-ci violeraient les principes qu'ils invoquent, auraient faussé le plébiscite en amenant cent cinquante mille émigrants acquis à leur cause et se seraient rendus coupables de nombreux abus et de pressions répétées à partir de leur organisation efficace. La population polonaise, victime, n'aurait réagi devant les nouvelles tendancieuses répandues depuis l'Allemagne de l'attribution de très petits secteurs à Varsovie. Enfin, pour rejeter les prétentions berlinoises d'indivisibilité du territoire en litige, le Belge insiste sur la nécessité de s'en tenir à l'attribution, commune par commune, prévue par le traité. Il se pose ainsi en défenseur du nouvel ordre juridique international⁸⁶. Le rapport ne laisse pas son ministre de tutelle indifférent. Dans une assez longue lettre, il constate que le jugement négatif porté sur le premier ministre anglais est partagée par plus d'un diplomate belge :

"J'ai sous les yeux votre rapport du 10 juin (...) sur les incidents de Haute Silésie ; j'y lis notamment ce qui suit : 'fair play mis en avant par Lloyd George me paraît une façade destinée à cacher la défense de quelques banquiers de la Cité'. D'autres rapports semblables laissent la même impression."⁸⁷

Il émet de sérieux doutes quant à la validité de telles affirmations, répandues par la presse parisienne et belge. Il utilise aussi sa connaissance du personnage pour les nier :

⁸⁵ Lettre d'Aristide Briand à l'ambassadeur de France à Londres, Paris, 1^{er} août 1921, in *Quai d'Orsay (F), Correspondance politique et commerciale, Europe, 1918-1929, Belgique*, 50. BECKER, Jean-Jacques, *op. cit.*, pp. 62-63.

⁸⁶ Rapport du Comte Georges della Faille à Henri Jaspar, Berlin, 25 mai 1921, in *Arch. Min. Aff. Etr. (B), Europe Orientale. Plébiscite en Haute Silésie. 2. 20 mars 1921. (dossier 407)*.

⁸⁷ Lettre d'Henri Jaspar au Comte Georges della Faille, Bruxelles, 14 juin 1921, p. 1, in *ibid.*

"Je vous serais obligé de me faire savoir sur quoi se base votre appréciation du rôle joué par Monsieur Lloyd George. Comme vous le savez, j'ai été beaucoup en rapport personnel avec cet homme d'Etat et je n'ai, quant à moi, jamais attribué à des mobiles obliques l'attitude qu'il croit devoir adopter dans la défense des intérêts de l'Angleterre et de l'Europe. Je sais bien que dans les journaux de Paris et malheureusement dans les nôtres, on trouve des appréciations violentes qui attribuent à Monsieur Lloyd George un caractère et je dirai même une moralité déplorable. Je n'ai jamais, quant à moi, constaté semblable chose."⁸⁸

A travers le passage suivant, on peut supposer que le moteur principal des considérations émises par le ministre doivent être recherchées du côté du maintien, coûte que coûte, de la solidarité interalliée. Sans apporter aucun argument, il appelle à réviser les jugements, avec un a priori positif :

"Nous avons le plus grand intérêt à maintenir l'accord entre nos grands Alliés. Ce maintien ne peut se faire qu'à la condition que nous nous pénétrions bien de leur mentalité respective et que nous ne nous contentions point de blâmer l'un ou l'autre d'entre eux parce que sa manière de voir ne correspond pas identiquement à la nôtre. Des hommes qui ont la charge de gouverner un empire aussi vaste que l'empire britannique et la responsabilité du rétablissement de la paix du monde, doivent, je pense, être jugés avec la plus grande objectivité et j'estime qu'il est préférable de leur attribuer des mobiles nobles que de les croire soumis à des influences obliques."⁸⁹

Enfin, il indique le comportement qu'il souhaite – et donc des désaccords avec son administration –, traduisant son caractère plus directif que celui-ci de ses prédécesseurs envers les diplomates. Toutefois, marquant une estime vraisemblablement non feinte à l'égard du comte Georges della Faille, il attend de recevoir de plus amples explications pour porter un jugement définitif sur l'affaire :

"C'est parce que je tiens à m'inspirer de cette pensée et que je crois qu'il est important que tous les agents belges s'en inspirent, que j'ai cru utile d'attirer votre attention sur la phrase qui précède. Il va de soi que ma remarque est aussi purement objective ; je lis vos rapports avec grand intérêt ; je vous remercie et vous félicite de la manière dont ils sont conçus, car j'en tire plus d'un enseignement utile ; c'est même parce que je leur attribue cette importance que j'ai cru nécessaire de vous présenter la remarque qui précède afin de connaître exactement votre pensée et de savoir sur quels éléments de faits très précis se base votre appréciation."⁹⁰

En Belgique, l'opinion et les autorités, dans leur majorité, persistent dans leur plaidoyer polonophile, et plus encore germanophobe. Même le gouverneur de Brabant, qui n'a évidemment aucune prérogative en matière de politique étrangère, n'hésite pas à suggérer qu'il ne faudrait pas accuser réception d'un mémoire allemand ou bien répondre vertement. Ainsi, déjà le 12 juillet 1921, évoquant l'envoi par la Chambre de Commerce de Breslau de la *question de la Haute-Silésie dans le rétablissement de l'économie sociale européenne*, il déclare :

⁸⁸ Lettre d'Henri Jaspar au Comte Georges della Faille, Bruxelles, 14 juin 1921, p. 1 (*op. cit.*).

⁸⁹ *Ibid.*, p. 2.

⁹⁰ *Ibid.*, p. 2.

"Si je n'obéissais qu'à mon sentiment personnel je laisserais cette communication sans suite, le but poursuivi par la publication de ce mémoire étant vraisemblablement en opposition aux vues des alliés, à moins que je ne saisisse cette occasion pour lui dire le sentiment de mépris et d'indignation que son inconscience me fait éprouver."⁹¹

Dix jours plus tard, Henri Jaspar marque son agrément⁹². Quelques semaines plus tard, tout comme Paul Hymans, déjà à la Société des Nations, il doit probablement se sentir conforté dans son choix : l'ingénieur Gustave Deschamps sollicite un tracé de frontière plus favorable à la Pologne, tant pour des critères d'équité que pour d'autres à caractère économique⁹³. De surcroît, une farde complète est consacrée aux arguments polonais⁹⁴.

A la même époque, le 28 juillet 1921, C. Papeians de Morchoven, membre de la section Europe Orientale du ministère des Affaires étrangères, rédige une très longue note pour Henri Jaspar sur la question. Il y revient successivement sur l'importance de la problématique, les positions en présence et les conditions pour trouver une solution. Ainsi, tout d'abord, il constate l'urgence à apporter une solution à cette *question (...) des plus délicates*. Ensuite, il souligne la dichotomie entre, d'une part les positions polonaise et allemande, d'autre part celles française et anglaise. C. Papeians de Morchoven rejette l'exigence berlinoise, *contraire au traité de Versailles*, de lui attribuer *toute* la Haute-Silésie, et dénonce son *chantage*, le territoire pour pouvoir assumer les *obligations* vis-à-vis des Alliés. Mais il n'approuve pas davantage le désir polonais qui fait fi des résultats du plébiscite, dont la prise en compte est exigée par le traité, au profit de considération de viabilité économique. Quant aux deux grands alliés européens de la Belgique, il les renvoie dos à dos, critiquant leurs visées dominatrices économiques et politiques. Londres est critiquée pour son appui à Berlin qui, d'après elle, serait plus à même d'assurer la prospérité économique de la région. Derrière ce plan, le gouvernement britannique vise à y augmenter son *influence*. Tout en aboutissant à la même réserve, la logique française tente de former à partir de la Pologne une *barrière* entre l'Allemagne et la Russie pour endiguer le communisme. De là, Paris espère récolter les dividendes pour ses *industriels* et ses *financiers*⁹⁵. Rien d'étonnant dès lors qu'en dépit d'une situation grave, les moyens préconisés par les uns et les autres divergent du tout au tout. Il semble néanmoins que le fonctionnaire belge incline davantage pour la France :

⁹¹ Lettre du gouverneur du Brabant à Henri Jaspar, Bruxelles, 12 juillet 1921, in *Arch. Min. Aff. Etr. (B), Exécution du Traité de Versailles. Plébiscite en Haute Silésie. Depuis juin 1921 (dossier 10.538, fin)*.

⁹² Lettre d'Henri Jaspar au gouverneur du Brabant, Bruxelles, 22 juillet 1921, in *ibid.*

⁹³ Lettres de Gustave Deschamps à Paul Hymans, s.l., 28 septembre 1921, et à Henri Jaspar, s.l., 6 octobre 1921, in *ibid.*

⁹⁴ *Arch. Min. Aff. Etr. (B), Exécution du Traité de Versailles. Plébiscite en Haute Silésie. Depuis juin 1921 (dossier 10.538, fin)*.

⁹⁵ C. Papeians de Morchoven, "Note pour le Ministre", Bruxelles, 28 juillet 1921, pp. 1-2, in *Arch. Min. Aff. Etr. (B), Europe Orientale. Plébiscite en Haute Silésie. I. 20 mars 1921 (dossier 407)*.

"(...) la situation n'a fait que s'exacerber tant du côté allemand, que du côté polonais. Ainsi que les commissaires alliés l'on[t] fait savoir, il est urgent qu'une solution interviene dans l'intérêt de la paix générale en Europe et il est nécessaire que des renforts militaires soient expédiés en Haute-Silésie pour assurer l'exécution de la décision future du Conseil Suprême. Si les effectifs alliés ne sont pas suffisamment renforcés, il est à craindre que la partie que se croira lésée dans la question du partage – que ce soient les Polonais ou les Allemands – n'hésitera pas à provoquer des troubles. Il semble donc logique, comme le pense le Gouvernement français, d'envoyer, avant toute décision ou tout au moins simultanément au moment où celle-ci sera prise, des renforts dans la région en question. L'Angleterre est opposée à l'envoi de renforts et trouve suffisant d'y recourir si des troubles éclatent."⁹⁶

Mais il souligne son ignorance en la matière, faute d'informations, et déplore la division des Alliés :

"La Section de l'Europe peut difficilement formuler un jugement dans cette affaire ; elle ne possède d'ailleurs pas les éléments nécessaires à cet effet. Elle ne connaît pas les rapports des commissaires alliés, qui, paraît-il, ne sont pas d'accord. Quant à celui que doivent dresser les experts, ces jours-ci, il ne sera guère possible d'en connaître les conclusions avant l'ouverture de la prochaine réunion du Conseil Suprême. Il n'est donc pas possible avec les éléments dont nous disposons, de se former un jugement absolument impartial sur la question."⁹⁷

Toutefois, il considère que la plupart des solutions présentées jusqu'ici ne répondent pas de manière satisfaisante. Il rejette les projets polonais, français et anglo-italien :

"Au point de vue des résultats du plébiscite qui ont été favorables à l'Allemagne, les projets Korfanty et Lerond sont inadmissibles, car ils donneraient la majorité à la Pologne, et le projet anglo-italien est également inadmissible, mais du point de vue opposé. Il fa[ic]t la part de la Pologne beaucoup trop petite et ne tient pas compte dans une proportion équitable des votes qu'elle a obtenus."⁹⁸

Semblant se contredire, il appuie la thèse italienne et explique en quoi il l'estime plus acceptable. Le passage s'avère d'autant plus intéressant qu'il établit des critères pour l'attribution des territoires, *économiques* et *géographiques* en l'occurrence, et leur principe de légitimité et validité, la conformité au traité :

"Les projets Sforza semblent se rapprocher davantage des résultats du plébiscite et des nécessités économiques et géographiques dont il faut tenir compte d'après les stipulations du Traité de Paix, qui doit être la ligne de conduite à suivre dans cette affaire. Selon le Comte Sforza la thèse anglaise ne peut se mettre d'accord avec les exigences du Traité de Versailles, qui exige la répartition par commune après le plébiscite et la thèse française n'est pas plus admissible pour les mêmes raisons, aussi suggère-t-il deux propositions que je résume d'après l'Europe nouvelle, il s'agirait « de donner le choix à la Pologne entre des fractions plus vastes de territoire, mais sans la possession complète de la voie ferrée qui relie la Haute-Silésie à la Posnanie, et des fractions légèrement plus limitées, mais qui laisseraient à la Pologne toute la voie ferrée avec la Posnanie. Les cercles de Rybnik, Pless et Kattowitz seraient polonais, avec, en outre, quelques concessions dans les districts de Gleiwitz et Beuthem."⁹⁹

⁹⁶ C. Papeians de Morchoven, "Note pour le Ministre", Bruxelles, 28 juillet 1921, p. 1 (*op. cit.*)

⁹⁷ *Ibid.*, p. 3.

⁹⁸ *Ibid.*, p. 3.

⁹⁹ *Ibid.*, pp. 3-4.

Par la suite, il énonce le principe général qui offrirait la solution la plus adéquate :

"La grosse difficulté pour la décision réside dans l'enchev[ê]trement des communes : les centres industriels (villes) ont donné des majorités allemandes, et les campagnes qui les entourent des majorités polonaises. On ne peut laisser s'ériger le f[â]cheux système des enclaves, il faut donc procéder par compensations."¹⁰⁰

Envisageant donc un compromis, il livre sa méthode :

"On parle également d'un projet transactionnel qui consisterait à laisser définitivement aux allemands les territoires où les votes ont été en majorité en leur faveur et où il ne peut y avoir de contestation, soit donc tout l'Ouest de la Province et le Nord-Est, et de la même façon les Polonais les districts du Sud, soit ceux de Rybnik et de Pless ; quant au bassin industriel, soit les régions de Gleiwitz, Königshütte, Kattowitz, Beuthen et Zahre notamment, il resterait soumis à la Commission interalliée à des conditions à déterminer et le partage de ce bassin au point de vue de la Souveraineté entre l'Allemagne et la Pologne serait remis à plus tard. Il s'agirait donc d'une solution provisoire, dont le danger consiste à laisser pour un temps indéterminé libre cours aux convoitises et aux luttes des deux parties, surtout qu'il s'agit de la partie la plus intéressante de la région plébiscitée. A mon avis, si on adoptait cette décision rien ne serait changé à la situation actuelle, elle serait, au contraire aggravée."¹⁰¹

Mais les prétentions belges à *participer aux délibérations du Conseil Suprême sur la question de [la] Haute Silésie* ne plaisent pas à tout le monde. Ainsi, si la France s'est montrée favorable, l'Angleterre s'y est opposée en basant sur l'article 97 du traité de Versailles. Celui attribue aux Principales Puissances alliées et associées le soin de déterminer la frontière entre la Prusse orientale et la Pologne en tenant compte des résultats du plébiscite¹⁰². Cependant, il semble que tous n'étaient pas convaincus du côté français de l'opportunité d'inviter les Belges à la discussion. En effet, Raymond Poincaré déclare au début du mois d'août 1921 que les neutres et les puissances à intérêts limités, dont quatre siègent au Conseil de SDN – Brésil, Chine, Espagne et Belgique –, ne sont pas encore capables de décider dans une affaire de cette importance¹⁰³. En tout cas, l'opposition britannique est bien confirmée : Arthur Balfour refuse que Paul Hymans soit désigné rapporteur pour l'affaire haut-silésienn¹⁰⁴.

Soucieux de ne se brouiller avec personne, Henri Jaspar formule cette proposition transactionnelle : la consultation de la Belgique par le Conseil Suprême avant que ce dernier entre en délibération. Le pays est ramené à un rang bien plus modeste. Bruxelles ne participe donc pas à cette seconde phase. Le ministre des Affaires Etrangères concède aux Anglais que la participation belge n'est pas prévue en vertu du *texte formel du Traité*¹⁰⁵.

¹⁰⁰ C. Papeians de Morchoven, "Note pour le Ministre", Bruxelles, 28 juillet 1921, p. 4 (*op. cit.*).

¹⁰¹ *Ibid.*, pp. 4-5.

¹⁰² Lettre d'Henri Jaspar à Edmond Gaiffier d'Hestroy, Bruxelles, 4 août 1921, p. 1, in *Arch. Min. Aff. Etr. (B), Europe Orientale. Plébiscite en Haute Silésie. 2. 20 mars 1921. (dossier 407)*.

¹⁰³ MOUTON, Marie-Renée, *op. cit.*, p. 236.

¹⁰⁴ *Ibid.*, p. 239.

¹⁰⁵ Télégramme d'Henri Jaspar au ministère, Londres, 3 août 1921, in *Arch. Min. Aff. Etr. (B), Europe Orientale. Plébiscite en Haute Silésie. I. 20 mars 1921 (dossier 407)*.

Il reconnaît que si la participation de la Belgique à la prise de la décision n'est pas prévue dans le traité, sa consultation s'avère néanmoins souhaitable. Cette solution présenterait l'avantage de ne pas la mêler de trop près au litige et, ainsi, de ne pas la compromettre. Il approuve l'idée de Lord George Curzon : le cabinet français invitera, sans réserve, son homologue belge au débat, mais ce dernier déclinera toute participation¹⁰⁶. Au-delà de la sensibilité de l'opinion publique belge, déjà loin d'être anodine, Henri Jaspar témoigne de l'importance acquise de ce débat dans les opinions alliées et les conséquences possibles qui l'alarment :

"Monsieur Jaspar tient beaucoup à ce que, dans le cas où cet arrangement soit adopté, la presse ne laisse pas entendre (1) que l'Angleterre s'était opposée à l'idée, acceptée par la France, d'inviter la Belgique au Conseil – une telle assertion étant nuisible à l'Angleterre et à la Belgique ; (2) que la Belgique s'était montrée peu disposée à soutenir la France – assertion qui produirait non moins en Belgique qu'en France, la pire impression."¹⁰⁷

Le ministre des Affaires étrangères, soucieux, semble chercher, dans cette perspective, à obtenir une *assurance* du côté d'Aristide Briand, à savoir qu'il acceptera la formule suggérée¹⁰⁸. Mais, sans remettre complètement en cause la thèse développée ci-dessus, Henri Jaspar marque sa différence à plusieurs niveaux. Dans sa correspondance avec le représentant belge à Paris, Edmond Gaiffier d'Hestroy, il écrit :

"Je rends hommage au souci des Gouvernements britannique et français de ménager l'opinion publique belge et en vue d'éviter un nouveau sujet de discussion entre la France et l'Angleterre, je suis disposé à entrer dans la voie préconisée par Lord Curzon."¹⁰⁹

Mais il soutient aussitôt que la proposition de Londres inviterait Bruxelles à adopter un comportement incohérent et absurde :

"Toutefois, je ne puis accepter la formule anglaise telle qu'elle est présentée. On sait en Belgique que j'ai demandé à participer aux délibérations du Conseil Suprême relatives à la Haute Silésie, on ne comprendrait, alors qu'une invitation sans réserve nous est adressée, que nous la déclinions. Ce serait peu logique de notre part."¹¹⁰

Il suggère sa solution à travers la proposition de déclaration suivante :

"Le Gouvernement belge accepte l'invitation à assister aux séances du Conseil Suprême qui doivent se tenir à partir du 8 de ce mois, que le Gouvernement français a bien voulu lui adresser au nom des principales Puissances alliées. Toutefois se rendant aux observations des Gouvernements français et britannique, aux termes desquelles l'article 97 de Traité de Versailles réserve aux Principales Puissances alliées et associées le soin de se prononcer sur les résultats du plébiscite en Haute Silésie, il s'abstiendra de prendre part aux travaux du Conseil Suprême lorsque cette question y sera discutée."¹¹¹

¹⁰⁶ Lettre d'Aristide Briand à l'ambassadeur de France à Bruxelles, Paris, 4 août 1921, in *Quai d'Orsay (F), Correspondance politique et commerciale, Europe, 1918-1929, Belgique, 50*.

¹⁰⁷ *Ibid.*, p. 2.

¹⁰⁸ *Ibid.*, p. 2.

¹⁰⁹ Lettre d'Henri Jaspar à Edmond Gaiffier d'Hestroy, Bruxelles, 4 août 1921, p. 2. (*op. cit.*)

¹¹⁰ *Ibid.*, p. 2. (*op. cit.*)

¹¹¹ *Ibid.*, p. 2.

La situation semble particulièrement délicate. Ainsi, le ministre appelle non seulement à agir avec diligence, mais aussi à aménager la vérité pour les journalistes, pour éviter des attaques contre les Anglais :

Il est bien entendu que le Gouvernement du Roi veillera autant que possible à ce que la presse belge ne laisse pas entendre que l'Angleterre s'est opposée à l'invitation de la Belgique aux débats du Conseil Suprême relatifs à la Haute Silésie et l'initiative de la proposition sera censée venir conjointement de la France et de l'Angleterre.

Cette affaire est extrêmement urgente. Il me serait agréable d'être fixé dès demain par télégramme.

Je n'écris pas à Londres, pour éviter des retards. Je compte que vous arrangerez le tout à Paris demain avec le Quai d'Orsay et Lord Hardinge."¹¹²

Mais tout cela ne doit pas se faire de gaieté de cœur, puisque, quelques jours plus tard, l'ambassadeur de France à Berlin évoque un Henri *Jaspar exaspéré du mauvais vouloir rencontré à Londres pour l'admission de la Belgique au prochain Conseil Suprême*¹¹³. Le ton du précédent document était peut-être dicté pour la volonté de ménagement, si caractéristique du ministre. Il voudrait ainsi imprimer un ton, à l'intérieur même de son administration, pour ne heurter aucun interlocuteur, même extérieur. Ce rôle de puissance à intérêt limité, déjà consacré par des décisions précédentes, déplaît aux quotidiens qui ne manquent pas de déplorer qu'au même titre que la France, la Belgique devra supporter le contrecoup des événements en Allemagne¹¹⁴. Deux jours plus tard, Edmond Gaiffier d'Hestroy dresse un tableau inquiétant de la situation :

"L'incertitude du sort de la Haute-Silésie maintient depuis quatre mois un état de trouble en Europe et ce problème domine le débat, qui, à l'instant même, s'engage entre les chefs de Gouvernements."¹¹⁵

Après avoir exposé les trois positions principales en présence, française, anglaise et italienne, il rappelle que cette dernière représente une solution intermédiaire. Il espère qu'un compromis pourra être dégagé. Comme s'il discourrait à voix haute, il envisage un temps l'éventualité d'un échec, mais se ravise aussitôt. Il veut se convaincre qu'il ne se produira pas et que l'issue, positive, à laquelle il aspire, maintiendra la solidarité alliée :

"Si, contrairement à mon attente, le compromis ne se réalisait pas, serait-ce la rupture de l'Entente? Je ne le pense pas. En France, l'opinion publique ne s'intéresse au problème haut-silézien que médiocrement ; elle y serait restée indifférente si elle n'avait pas été surchauffée par la presse qui l'a haussé au niveau d'une question de sécurité et même d'honneur national ; à plus forte raison en est-il ainsi en Angleterre. Des deux côtés de la Manche, au contraire, cette opinion attache un très grand prix au maintien de l'Entente."¹¹⁶

¹¹² Lettre d'Henri Jaspar à Edmond Gaiffier d'Hestroy, Bruxelles, 4 août 1921, pp. 2-3 (*op. cit.*).

¹¹³ Rapport de Saint-Quentin à la direction politique et commerciale, Berlin, 6 août 1921, et télégramme de Victor Jaunez à Aristide Briand, Bruxelles, 6 août 1921, in *Quai d'Orsay (F), Correspondance politique et commerciale, Europe, 1918-1929, Belgique, 50*.

¹¹⁴ Télégramme de Victor Jaunez à Aristide Briand, Bruxelles, 6 août 1921 (*op. cit.*).

¹¹⁵ Rapport d'Edmond Gaiffier à Henri Jaspar, Paris, 8 août 1921, p. 1, in *Arch. Min. Aff. Etr. (B), Europe Orientale. Plébiscite en Haute Silésie. 2. 20 mars 1921. (dossier 407)*.

¹¹⁶ Rapport d'Edmond Gaiffier à Henri Jaspar, Paris, 8 août 1921, pp. 2-3 (*op. cit.*).

Toutefois, cinq jours plus tard, Edmond Gaiffier d'Hestroy ne se montre pas du tout optimiste en la matière. Son parti, francophile, apparaît tout aussi évident que sa critique du Royaume-Uni :

"On doit reconnaître que M. BRIAND est allé aussi loin que possible dans la voie de la conciliation tandis que M. Lloyd GEORGE, après avoir fléchi mardi sur le principe de l'indivisibilité du triangle industriel, est revenu jeudi matin à sa conception de n'attribuer à la Pologne que les deux districts de Pless et de Rybnick avec quelques concessions insignifiantes du côté de Kattowitz et de Königshütte."¹¹⁷

Il ne caresse plus aucun espoir. Ainsi, la solution adoptée ouvre la voie à plus d'un péril :

"De ce duel de cinq mois, la France sort battue. Elle tient sous ses canons le district de la Ruhr ; son but était de faire attribuer la zone industrielle de la Haute-Silésie à son alliée la Pologne espérant ainsi priver l'Allemagne des usines où elle pourrait forger des armes pour la revanche. Son espoir est déçu."¹¹⁸

Exclue des débats interalliés, la Belgique participe néanmoins aux discussions à la Société des Nations qui hérite de ce dossier épineux. Le Conseil Suprême invoque l'article 11 du Pacte et s'engage d'avance à respecter sa décision. Au cours du même mois, le 29 août 1921, le Conseil de la Société des Nations se réunit finalement en session extraordinaire. Il charge la Chine, le Brésil, l'Espagne et la Belgique de l'examen préalable de la question dans le contexte de l'après-plébiscite. Le délégué socialiste belge Henri Rolin, favorable aux thèses de Paul Hymans, cite les motivations invoquées par le Conseil pour confier à ces quatre membres cette tâche : ce sont des *Etats qui n'ont pas encore pris part aux études précédentes, ni aux délibérations auxquelles elles avaient donné lieu*¹¹⁹. Il se montre très critique à l'égard des grands alliés :

"Ainsi, pour la première fois, se trouvait affirmée avec un éclat particulier l'erreur commise dans les délibérations de l'hôtel Crillon lorsque les Principales Puissances croyaient indispensable de réserver à leur groupe la décision dans les différends qui pourraient ultérieurement surgir entre certaines d'entre elles."¹²⁰

A cette fin, ils peuvent prendre leurs avis auprès de tous, y compris en consultant les parties. Ils sont appelés à prendre en compte non seulement le désir des populations, mais aussi les conditions géographiques et économiques. On ne connaît pas le rôle dévolu à la Belgique en particulier, mais on connaît l'esprit que le comité auquel les représentants de ce pays participent avec leurs homologues chinois, brésilien et espagnol. En revanche, on constate l'accord rapide qui est intervenu entre eux sur la méthode. Ils entendent non pas

¹¹⁷ Rapport d'Edmond Gaiffier à Henri Jaspar, Paris, 13 août 1921, in *Arch. Min. Aff. Etr. (B), Europe Orientale. Plébiscite en Haute Silésie. 2. 20 mars 1921. (dossier 407)*.

¹¹⁸ Rapport d'Edmond Gaiffier à Henri Jaspar, Paris, 13 août 1921 (*op. cit.*).

¹¹⁹ ROLIN, Henri, *La politique de la Belgique dans la Société des Nations*, Librairie Kundig, Genève, 1931, p. 29. Cet ouvrage confirme dans les grandes lignes l'exposé fait ici des suites du plébiscite. Il fait cependant une lecture particulière du tracé de la frontière, pas corroborée à l'aide des faits.

¹²⁰ ROLIN, Henri, *op. cit.*, p. 29.

négociier, mais travailler en commun pour rapprocher les positions de deux parties jusqu'à l'obtention d'une solution acceptable pour les deux parties. L'idée consiste à ne pas donner raison à l'une d'elle, mais d'arriver à une transaction. Ils décident donc de reprendre le problème à la racine et de ne pas consulter des personnes qui l'avaient déjà été préalablement. Le traité de Versailles constitue néanmoins une base incontournable dans la décision. Les conditions géographiques et économiques n'interviendront cependant qu'en ultime recours, si la délimitation selon le désir des populations s'avère impraticable sur le terrain. Dans cette région qui a formé une unité, qui s'est développée au sein d'un royaume pendant des décennies, ils préconisent des mesures pour assurer la viabilité économique des deux parties, l'une attribuée à la Pologne et l'autre à l'Allemagne. Ils entérient donc l'idée d'un partage accompagné. Après cette décision majeure, il faut tracer la frontière. L'exercice s'avère des plus compliqués : sur base du travail des experts suisse et tchécoslovaque, il échoit au Conseil d'établir en tenant compte au maximum des résultats de la consultation populaire et en égalisant la proportion de minorité laissée de l'autre côté de la frontière pour chacune des parties. De plus, des mesures transitoires et leurs garanties maintiennent l'unité économique¹²¹. Mais pour le plus parisien des diplomates belges, l'institution internationale n'offre aucune solution :

"L'expédient de recourir au Conseil [de la Société] des Nations ajourne la difficulté mais ne la tranche pas. Selon les apparences, le Conseil déclinera la responsabilité de tracer une frontière et se bornera à formuler un avis."¹²²

Au regard de ce qu'il déclarait peu auparavant à propos du Royaume-Uni, il devrait concevoir quelque aigreur quant à la consultation du Conseil, qui serait dominé par un Britannique dont les méthodes s'avèrent discutables :

"Il est à prévoir que cet avis sera conforme aux vues de l'Angleterre car on sait bien qu'au sein du Conseil les décisions sont, en toutes matières, inspirées par le Secrétaire Sir Eric DRUMMOND. Il s'arroe même le droit de faire les nominations de fonctionnaires à désigner par la Ligue."¹²³

Du côté français, l'idée consiste à ne pas perdre alors que la thèse britannique semble faire plus d'adeptes. Finalement, Paris opte finalement pour la résistance sans faille : les délégués ont peur d'ouvrir la boîte de Pandore s'ils opèrent la moindre concession supplémentaire. Ils craignent tout autant une réaction hostile de l'opinion si la Pologne devait perdre au profit de l'Allemagne. Certains Français cherchent vainement à influencer discrètement le quartet chargé de réexaminer de fond en comble le litige haut-silésien¹²⁴.

¹²¹ *Arch. Min. Aff. Etr. (B), Haute Silésie. SN. 1921-1926 (dossier 10.724)* et Section de l'Information du Secrétariat de la Ligue des Nations (éd.), *op. cit.*, pp. 33-34 ; MOUTON, Marie-Renée, *op. cit.*, p. 244.

¹²² Rapport d'Edmond Gaiffier à Henri Jaspar, Paris, 13 août 1921 (*op. cit.*).

¹²³ *Ibid.*

¹²⁴ MOUTON, Marie-Renée, *op. cit.*, pp. 244-248.

Puisque l'entremêlement des populations empêche la création de blocs homogènes, les techniciens du secrétariat de la Société des Nations formulent la proposition d'attribuer à chaque partie deux tiers de ses électeurs et un tiers des autres. Dans le cas présent, cela défavorise les Allemands. Par rapport au nombre de voix pour le rattachement au Reich, on constate une différence de 77 870, soit une privation de près de 11% du total des voix allemandes et une majoration de plus de 16% pour la Pologne. Il s'agit d'un transfert de près 6,5% de l'ensemble des électeurs. En voici l'illustration à partir des résultats du plébiscite¹²⁵ :

717 122 voix pour l'Allemagne → attribués $(2/3 \times 717\ 122) + (1/3 \times 483\ 514)$: 639 252
 483 514 voix pour la Pologne → attribués $(2/3 \times 483\ 514) + (1/3 \times 717\ 122)$: 561 383

Inspireur de cet état d'esprit désireux d'établir et de développer la paix en Europe, le délégué belge formule ce projet alternatif basé sur deux principes : d'une part, le respect maximal des résultats du plébiscite quant au nombre total de voix recueillies par chacune des parties ; d'autre part, les sacrifices de minorités, inévitables, doivent s'opérer dans une mesure proportionnellement équivalente. Un spécialiste de l'Europe déclare qu'*[i]l tient compte à la fois des résultats du plébiscite et des nécessités économiques... C'est un chef-d'œuvre politique*¹²⁶. Le Comité pour la Haute-Silésie du Conseil de la SDN retient les deux exigences portées par le Belge lors de sa réunion du 28 septembre 1921¹²⁷.

Les Français prennent acte de la nouvelle donne. La majoration est assez conséquente pour la Pologne. Certes, elle ne correspond qu'à la moitié des 160 000 électeurs allemands amenés pour faire pencher le plébiscite de manière décisive en faveur de Berlin. Dans le triangle industriel, qui concentre l'essentiel des contestations, ils ne voulaient pas transiger sur Katowice, Königshütte et Beuthen (ou, à défaut, sa banlieue sud). Ces revendications s'inscrivaient dans l'hypothèse des 480 000 habitants, la plus pessimiste. Or, la décision du comité, inspirée par l'ancien ministre belge, lui évite d'opérer des choix douloureux. Au contraire, elle exige désormais aussi Karf et Miechowitz. Sur un ton ironique, on pourrait rappeler l'opposition de Raymond Poincaré à l'intervention des puissances à intérêts limités. Peut-être ne comprennent-elles rien à la grande politique si réussie des Grandes Puissances, mais en tout cas elles servent la France puisque les services du Quai d'Orsay n'étaient parvenus à le faire jusqu'alors¹²⁸.

¹²⁵ FENAUX, Robert, *op. cit.*, pp. 283 ; MOUTON, Marie-Renée, *op. cit.*, p. 249. Henri Rolin affirme que l'idée des tiers proviendrait des techniciens du secrétariat de la SDN. ROLIN, Henri, *op. cit.*, p. 31.

¹²⁶ Il existe d'autres formules qui sont discutées, mais plus compliquées encore. De surcroît, elles sont vite reléguées à l'arrière-plan, surtout lorsqu'elles s'avèrent plus favorables à l'Allemagne. FENAUX, Robert, *op. cit.*, pp. 283-284 (citation en p. 284).

¹²⁷ MOUTON, Marie-Renée, *op. cit.*, p. 249.

¹²⁸ *Ibid.*, p. 249.

Evidemment, l'approbation de cette décision par Londres aurait été trop simple. Arthur Balfour fulmine : catégorique, il exige des résultats plus proches de ceux du nombre de voix exprimées, refusant le seul critère des sacrifices relativement équivalents. La stratégie française est encore revue. Conscient que la perte de Beuthen est inéluctable, Léon Bourgeois y prépare son gouvernement. Toutefois, il a tout lieu de se consoler : la frontière que l'on esquisse au Conseil laisserait à la Pologne l'essentiel du bassin industriel. Il conclut que, ne pouvant probablement pas obtenir davantage, la France doit emporter la mise. L'acte suivant se produit au Comité le 8 octobre 1921. Paul Hymans présente un projet considéré comme plus juste. La frontière passe au sud de Beuthen, qui est attribuée aux Allemands. Certes, toutes les exigences françaises ne sont pas rencontrées, mais Paris obtient néanmoins satisfaction sur une grande partie de la ligne. L'accueil est très partagé puisque les trois autres membres dudit comité se positionnent différemment : le Brésilien Gastão Da Cunha se tait, l'Espagnol Jose Maria Quiñones de León s'oppose et le Chinois V. Kyuin Wellington Koo le soutient¹²⁹. Marie-Renée Mouton nous livre la suite de cette situation qui surprend :

"Face à cet imprévu, Léon Bourgeois multiplie les démarches. Hymans est 'placé devant ses responsabilités' : son attitude sera interprétée comme une opposition entre Bruxelles et Paris. Quiñones se voit invité à persévérer dans la résistance au projet. Rendez-vous est pris avec le Vicomte Ishii [le délégué japonais au Conseil] pour la soirée. Sondé sur ses intentions, le marquis Imperiali [l'Italien] affecte de ne rien savoir et de paraître indifférent... Enfin, Léon Bourgeois a deux conversations avec Balfour, en présence du Secrétaire général [Paul Mantoux, un Français]. Il lui montre la gravité d'un changement qui ferait passer sous domination allemande une part importante de l'élément ouvrier polonais. Un soulèvement serait à craindre. Mais Balfour trouve la proposition belge équitable ; il veut des renseignements complémentaires pour arrêter son opinion."¹³⁰

La situation est à nouveau renversée : l'appui à la proposition du Belge provient désormais plutôt de Londres. En tout cas, Paris ne veut plus du projet de Paul Hymans, c'est-à-dire d'une ligne passant au sud de Beuthen : le délégué belge doit retirer son projet. Léon Bourgeois prétend épargner au gouvernement belge une réaction hostile de l'opinion belge. Il considère que cette dernière risquerait de très mal prendre une information, qui finirait par filtrer, attestant du rôle de Paul Hymans dans un compromis favorable à l'Allemagne. Parallèlement, il proteste du soutien répété de Paris à Bruxelles¹³¹.

¹²⁹ MOUTON, Marie-Renée, *op. cit.*, p. 250. Henri Rolin soutient que le rééquilibrage résulterait de la volonté de Paul Hymans qui aurait pris conscience d'une injustice faite à l'Allemagne. Il se serait également opposé à un système qui aurait assuré à l'Allemagne une majoration telle qu'elle aurait obtenu 81% de la population. Enfin, il attribue au libéral belge la paternité du projet promu, semble-t-il, par les Britanniques : se rapprocher au maximum des résultats du plébiscite. Il insiste l'abnégation et l'esprit de justice qui aurait animé Paul Hymans, moins de trois ans après l'évacuation du territoire belge par les troupes allemandes. ROLIN, Henri, *op. cit.*, pp. 31-32.

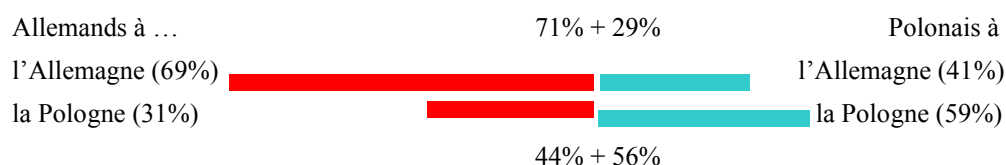
¹³⁰ MOUTON, Marie-Renée, *op. cit.*, pp. 250-252.

¹³¹ *Ibid.*, p. 252.

Cette situation travaille contre la France. Initialement pourtant, Léon Bourgeois avait voulu l'emporter en prenant son collègue britannique de vitesse. Son comportement récent ruine sa stratégie. En effet, Arthur Balfour se montre toujours plus scrupuleux dans l'observation des résultats du plébiscite. Désormais, le Français veut s'assurer d'au moins 500 000 habitants pour la Pologne. Il réclame désormais tout le bassin industriel à l'est et au sud de Bobreck et Schomberg. S'il devait choisir entre Lublinitz (important nœud ferroviaire) et Rossberg (centre du district industriel), Léon Bourgeois opterait pour la seconde. Les 8 et 9 octobre 1921, les discussions sont serrées. Le lendemain, Paul Hymans expose l'avis du Comité au Conseil¹³² :

	Allemands		Polonais
Pour l'Allemagne : 685 000 votants =	487 000	+	198 000
Pour la Pologne : 501 000 votants =	220 200	+	280 800
Total : 1 186 000 votants =	707 200	+	478 800

L'Angleterre a plutôt remporté la bataille : les totaux s'approchent très fort des résultats globaux du plébiscite. Cependant, on constate que les transferts de population sont importants. Voici une transposition graphique des résultats :



La lecture des chiffres illustrent que l'Allemagne est clairement favorisée. Au lieu de la défavoriser, ses manœuvres lui permettent de recevoir une proportion plus grande de sa population et une minorité polonaise relativement modeste (moins de 30%). Le constat contraire doit être dressé pour la Pologne. Donc, d'un point de vue strictement objectif, la situation paraît plus facile à gérer pour l'Allemagne. De surcroît, cette dernière n'est pas vraiment concernée par la présence nombreuse de minorités sur son territoire – il est vrai réduit après la guerre mondiale. D'un point de vue moral, ceux qui étaient présentés comme des martyrs de la guerre, les Polonais, doivent abandonner plus de quatre dixièmes de leurs compatriotes silésiens. Les sacrifices ne sont pas équivalents d'un point de vue relatif (44% pour la Pologne ; 29% pour l'Allemagne), mais presque en termes absolus (à peine 10% de différence)¹³³.

Mais le dernier acte modifie encore la situation. Arthur Balfour et Léon Bourgeois se concertent, Paul Hymans cède et l'entente se fait sur la proposition franco-britannique. Elle n'émerge pas facilement. Se rendant compte de son isolement, le Français transige et

¹³² MOUTON, Marie-Renée, *op. cit.*, p. 252.

¹³³ *Ibid.*, p. 253.

discute seul avec son collègue anglais. La transaction consiste à laisser aux Allemands Rossberg tandis que la Pologne reçoit Lublinitz et des communes du Sud. Ceci résulte de la volonté de Léon Bourgeois de maintenir l'unité entre Londres et Paris pour accréditer l'impartialité et l'équité des décisions de la Société des Nations¹³⁴.

Après des semaines de discussions, le 12 octobre 1921, le Conseil de la Société des Nations finit par adopter à l'unanimité une recommandation inspirée par ces suggestions. Dans celles-ci, l'organisation internationale souligne tout d'abord la situation complexe et contradictoire : près de 60% des votes pour l'Allemagne, mais près de 55% des municipalités pour la Pologne, absence de blocs géographiquement homogènes. Il relate ensuite les échecs successifs du comité des experts et de la Conférence des Ambassadeurs. Toujours en décembre, après ces déconvenues des Alliés et de la Société des Nations, la Pologne et l'Allemagne acceptent d'avance la décision du Conseil. Le 20 octobre 1921, la Conférence des Ambassadeurs entérine la recommandation établie sur base du rapport des enquêteurs. Il notifie ensuite la décision aux gouvernements, polonais et allemand. Signé le 22 janvier 1922, l'accord entre les deux parties octroie à Berlin environ un million de Silésiens sur 7522 km² et à Varsovie 900 000 sur 3214 km², mais avec l'essentiel de l'industrie. L'écart est minime par rapport aux chiffres globaux de la consultation populaire. Si l'on reprend le critère initialement émis de 65% de population polonaise pour le changement de souveraineté, la différence est par contre plus importante. A défaut d'être satisfaites, les parties concluent, en plus, une convention pour assurer la continuité économique de la région en dépit de l'établissement d'une frontière. La publication évoquée ci-dessus évoque le rôle moteur de l'ancien président suisse, Félix Calonder, mais aussi d'un représentant belge, Georges Kaeckenbeeck. Maintenus par le Royaume-Uni en marge des négociations interalliées, les envoyés de Bruxelles participent pleinement aux discussions et aux décisions à l'intérieur de la SDN. Il s'agit notamment des ingénieurs proposés par Bruxelles pour participer à la délimitation de la frontière¹³⁵.

¹³⁴ MOUTON, Marie-Renée, *op. cit.*, p. 253.

¹³⁵ BECKER, Jean-Jacques, *op. cit.*, p. 63 ; KNIPPING, Franz, MANGOLDT, Hans von, et RITTBERGER, Volker, *The United Nations system and its predecessors*, Oxford UP, Oxford – New-York – Tokyo, 1997, p. 614 ; Section de l'Information du Secrétariat de la Ligue des Nations (éd.), *op. cit.*, pp. 34-35. Dans les semaines qui suivent la décision, des mesures transitoires sont prises pour atténuer les effets économiques de la partition de la Silésie. Ce sera une réussite, puisque ces décisions en vue de l'adaptation à la nouvelle donne seront appliquées jusqu'à leur terme, c'est-à-dire jusqu'en 1935. Même le régime nazi ne le remettra pas en cause. Au moment de l'entrée en vigueur, tout comme Félix Calonder préside la Commission mixte composée par ailleurs de deux représentants de chacune des deux parties, allemande et polonaise, Georges Kaeckenbeeck le fait dans le cadre du Tribunal Arbitral Mixte. Mais ceci n'entre pas vraiment dans le cadre de la présente étude. KNIPPING, Franz, et al., *op. cit.*, pp. 616-618 ; FENAUX, Robert, *op. cit.*, pp. 282-284 ; MOUTON, Marie-Renée, *op. cit.*, p. 253 ; *Biographie Nationale publiée par l'Académie Royale des Sciences, des Lettres et des Beaux Arts de Belgique*, Bruylant, Bruxelles, t. XL, 1977-8, col. 543-45. Contrairement à ce que le reste des sources évoque, les papiers de la SDN laissent supposer que la fixation de la frontière n'est pas encore complètement entérinée en février 1923, mais ne soulève pas non plus de conflit. Arch. SDN, R635.

4. Tout sauf aider Berlin

Du côté de la diplomatie, on assiste à une prise de position très nettement en faveur de la Pologne. Les Silésiens sont jugés tièdement, tandis que les Allemands, mais aussi les Italiens et les Britanniques qui soutiennent plutôt leurs revendications, en prennent pour leur grade. La presse belge revoit un écho similaire. C'est plus encore le cas de ceux d'obédience libérale ou nationaliste. *Laatste Nieuws* soutient même que la sécurité de la Belgique est impliquée dans le litige haut-silésien.

Au début du conflit germano-polonais – lorsqu'il porte davantage sur la Poméranie, la Prusse occidentale et tout particulièrement Dantzig –, la Belgique reste en retrait. Ceci évite une prise de position risquée entre les alliés britannique et français. C'est aussi le cas lorsque le problème de la Haute-Silésie commence à se poser. La sympathie à l'égard de la Pologne ne suffit pas : les Affaires Etrangères sont excédées par les aventures polonaises et le soutien infailible de Paris. Le ton n'en demeure pas moins antiallemand. Sur le fond, l'appui à la cause polonaise persiste : des arguments d'équité, d'opportunité et économiques sont avancés. La proposition transactionnelle qui est suggérée se rapproche plus de celle souhaitée par Paris que celle défendue par Londres et Rome. Ironie de l'histoire, alors qu'Henri Jaspar cherche à se rapprocher d'avance du cabinet britannique, les Français persistent à vouloir l'associer à la décision sur l'attribution de la Haute-Silésie tandis que les Britanniques, convaincus de l'appui belge à Paris, s'y opposent catégoriquement.

Malgré cette indisposition britannique à l'égard de Bruxelles, l'épilogue intervient plus tard. Certes, Paul Hymans est amené à traiter l'affaire avec ses collègues du Conseil de la Société des Nations, représentants des membres non permanents. Avec un Espagnol, un Brésilien et un Chinois, il réexamine le problème depuis le début. Sa solution transactionnelle se rapproche plus des aspirations franco-polonaises. Mais le temps travaille pour Londres – comme Léon Bourgeois le craignait, mais son avertissement n'avait pas été suffisamment pris en compte – qui parvient à revoir les concessions à Paris sérieusement à la baisse. Trois quarts des avancées apportées par Paul Hymans par rapport aux résultats contestables du plébiscite – les Allemands avaient amené 200 000 Allemands par train pour le seul jour du plébiscite – sont perdus. Ainsi, la thèse belge demandant aux deux parties d'accepter des sacrifices proportionnels au nombre de votants est abandonnée au profit de la position britannique. Celle-ci consiste à attribuer un nombre semblable à celui des voix exprimées en faveur de chacune des deux parties. La solution rompt avec les promesses alliées à ces dernières : la Pologne devait recevoir ses compatriotes tandis que

l'Allemagne devait obtenir des richesses industrielles et minières. Le résultat est contraire. Si la question de la complémentarité économique est résolue par une convention économique, celle des minorités demeure pleine et entière. Une première hypothèque de plus sur l'existence d'une Pologne si fragile.

Au-delà des différents éléments suggérés dans l'introduction, la thèse se confirme donc une fois de plus par une situation surréaliste où Henri Jaspar, pourtant pas avare en décisions hostiles à Paris, est suspecté par David Lloyd George de pouvoir servir de cheval de Troie à la France. Ainsi, Henri Jaspar ne parvient pas à rééquilibrer les rapports du cabinet de Bruxelles avec ses deux principaux alliés de la guerre. Tout aussi cocasse, le Royaume-Uni refuse un interlocuteur potentiellement favorable, à tout le moins bien disposé. Ironie de l'histoire, Paul Hymans, auquel le Britannique s'était précédemment opposé, finit par traiter l'affaire de la Haute-Silésie avec plusieurs de ses collègues de la SDN. Il contribue ainsi à la solution du problème.

*
* *

Une petite note liminaire s'impose avant d'entrer dans la lecture de cette affaire sous l'angle des défis intérieurs à laquelle la Belgique est confrontée. Il s'agit tout simplement, et très brièvement, de rappeler combien la Pologne jouit traditionnellement d'une presse excellente en Belgique avant guerre et demeure au moins bonne au lendemain de la libération. L'Etat polonais connaît certes des contestations, notamment le reproche fait par les socialistes d'être un agent de la bourgeoisie réactionnaire, mais l'image est plutôt positive et les critiques ne portent pas sur la nation, mais sur son gouvernement. A contrario, l'Allemagne, incarnation de la barbarie, voit sa réputation complètement compromise à l'occasion de ses exactions durant une occupation qui a ôté à la Belgique son indépendance pendant cinquante mois. Ceci joue évidemment pour Varsovie de manière déterminante. Dans un tel contexte, choisir entre Berlin et une autre capitale, l'essentiel des flamingants et des socialistes optent pour la seconde branche de l'alternative. En effet, même parmi les contestataires du système belge, les réformes doivent être réalisées au sein d'un Etat indépendant. Il est donc exclu d'appuyer un Reich qui menace sa liberté recouvrée en remettant en cause le traité qui semble l'assurer. La fraude, ou du moins la manœuvre, allemande consistant à amener pour une journée des électeurs pour le référendum haut-silézien, ne rééquilibre évidemment pas un jugement tranché. Par conséquent, les postures adoptées par les uns et les autres varient peu : tout au plus, certains Flamands se montrent-ils plus réservés que les homologues francophones, surtout libéraux, quant à

l'attitude des Polonais. De surcroît, pour les sceptiques, Varsovie promet des formules d'autonomie et les garanties pour les minorités¹³⁶. Dans ce cadre-là, il n'y aurait même pas de politique erronée des nationalités, puisque chaque nation, *ethnique*, parviendrait à vivre dans le cadre d'un Etat différenciant la citoyenneté et la nationalité.

Ce qui complique la décision tant pour les Belges réside essentiellement dans l'entremêlement des populations allemandes et polonaises. Il est donc difficile de satisfaire à la fois aux critères juridiques (tenir compte du désir de la population en répartissant le territoire en fonction des suffrages exprimés) et aux exigences pratiques (il existe beaucoup d'îlots germaniques ou polonais, des différences entre les villes et leurs alentours). Joint à l'opposition des Alliés à considérer la Haute-Silésie comme un bloc indivisible, le recours à la voie plébiscitaire comme modalité d'application du droit à l'autodétermination n'aboutit à aucune solution évidente. La formule finale prétend combiner le désir de la population avec des critères objectifs, stratégiques, territoriaux et économiques.

Sur le sujet, les divisions alliées sont patentes : la France polonophile fait face à l'opposition conjuguée de l'Italie et surtout du Royaume-Uni. L'occasion aurait pu être belle à saisir pour la Belgique de jouer les médiateurs entre Grandes Puissances. Mais les dissonances entre les décideurs de la politique étrangères favorisent une fois encore une marginalisation attestant de l'impuissance générale de Bruxelles et du peu de confiance ou de considération que Londres et Paris témoignent envers ses représentants. Sans campagne socialiste, catholique ou flamingante contre la Pologne ou en faveur de l'Allemagne, Henri Jaspar croit pouvoir intervenir dans le débat. Alors qu'il ne cessera de manifester une certaine anglophilie pendant la période étudiée, David Lloyd George se méfie de lui et l'exclut de la négociation. Son attitude dans les affaires de Pologne ne fait pas de lui le personnage inspirant le plus de confiance.

Tout aussi cocasse, tout en participant aux négociations organisées par la SDN, c'est-à-dire en dehors de pressions nationales directes mais avec l'appui des services diplomatiques belges, Paul Hymans n'obtient pas l'accord de la France. Pourtant, même un socialiste comme Henri Rolin le soutient. Paris devra cependant se résoudre ultérieurement à une solution beaucoup moins favorable. Exceptionnellement, la formule institutionnelle est respectée par les deux parties. Le conflit est heureusement clôt et la frontière est fixée pour l'entre-deux-guerres. La francophobie n'a pas joué ici de manière déterminante parce que la germanophobie la dépasse de loin dans ces années d'euphorie nationale belge, après la libération. A son humble niveau, par le truchement de l'ancien ministre

¹³⁶ Tout comme Berlin l'a fait dans une plus large mesure.

libéral, Bruxelles a donc légèrement fait incliner la balance en faveur de la Pologne. Il y a fort à parier qu'il y en aurait été de même avec un autre titulaire : l'ennemi n°1 reste l'Allemagne, cette Prusse qui menace l'ordre versaillais et le système socio-économico-politique belge à travers la réaction qui pourrait bien emporter cette élite belge, majoritairement francophone politique et industrielle. Parallèlement, le renforcement de Berlin pourrait inspirer les Soviétiques. Cela signifierait aussi que le recours aux corps paramilitaires pour agiter et terroriser une région porte ses fruits. Non, non, et trois fois non : on ne peut pas aider les Allemands et leurs acolytes, réactionnaires ou révolutionnaires. C'est également le propos du chapitre suivant, consacré au cas ukrainien.